

# Assemblée générale annuelle

Des producteurs visés par le plan  
conjoint des producteurs de lapins  
du Québec  
et  
des membres du Syndicat des  
producteurs de lapins du Québec



**Le lapin  
du Québec**



**Le 13 novembre 2015  
Best Western Plus Hôtel Universel  
Drummondville**



## Syndicat des producteurs de lapins du Québec

---

555, boul. Roland-Therrien, bureau 315  
Longueuil (Québec) J4H 4E7

**Téléphone :** 450 679-0530  
**Télécopieur :** 450 670-3659  
**Courriel :** [lapins@upa.qc.ca](mailto:lapins@upa.qc.ca)  
**Site Internet :** [www.lapinquébec.qc.ca](http://www.lapinquébec.qc.ca)

**Armand Plourde**  
Directeur général  
Poste 8789

**Stéphanie Ménard**  
Secrétaire  
Poste 8685

# TABLE DES MATIÈRES

## PLAN CONJOINT

Pages

➤ Avis de convocation de l'AGA du plan conjoint .....	1
➤ Projet d'ordre du jour de l'AGA du plan conjoint .....	2
➤ Procès-verbal de l'AGA du plan conjoint du 14 novembre 2014.....	3
➤ Mot du président .....	11
➤ Rapport d'activités du SPLQ et de l'agence de vente 2014-2015 .....	12
➤ États financiers 2014-2015.....	32

## SYNDICAT

Pages

➤ Avis de convocation de l'AGA des membres .....	48
➤ Projet d'ordre du jour de l'AGA des membres .....	49
➤ Procès-verbal de l'AGA des membres du SPLQ du 14 novembre 2014 .....	50
➤ Actions réalisées sur les priorités d'action 2014-2015.....	55
➤ Priorités d'action 2015-2016 .....	58
➤ Rapport médiatique 2014-2015.....	64



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Des producteurs de lapins visés par le plan conjoint  
des producteurs de lapins du Québec

Le 13 novembre 2015

Drummondville





Le 23 octobre 2015

## AVIS DE CONVOCATION

### À tous les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec

Madame,  
Monsieur,

Par la présente, vous êtes convoqué à l'assemblée générale annuelle 2015 des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec se tiendra aux coordonnées suivantes :

**Date :** Le vendredi 13 novembre 2015  
**Heure :** Inscriptions : 9 h  
**Début de l'assemblée :** 9 h 30  
**Lieu :** Best Western Plus Hôtel Universel, Salle Van Gogh  
915, rue Hains, Drummondville (Québec) J2C 3A1  
(Sortie 177 de l'autoroute 20)  
Téléphone : 819 474-6835

Avec le thème « *Soyons visionnaire!* », vos administrateurs vous convient à ce rendez-vous annuel. L'assemblée générale annuelle est un moment privilégié pour prendre acte des actions posées dans la dernière année, réfléchir sur le plan d'action pour les années à venir lors d'une séance de travail en atelier.

De plus, vous aurez à vous prononcer sur des modifications au Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 214.1). Des modifications seront proposées à l'article 21 pour y introduire la mise en place d'un comité d'évaluation de cahiers de charges, à l'article 50 et à l'annexe 4 quant au formulaire d'offre hebdomadaire et y introduire des règles encadrant la mise en marché de lapins différenciés de surplus par rapport à la demande des acheteurs.

Veillez prendre note que le déroulement de l'assemblée ainsi que les différents votes se prendront en fonction du Règlement sur le droit de vote des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 212.1). De plus, vous trouverez ci-joint un projet d'ordre du jour (au verso), le procès-verbal de la dernière assemblée générale, le formulaire de procuration (si requis) ainsi qu'une invitation au souper d'après AGA.

Nous espérons que vous serez des nôtres et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos cordiales salutations.



Armand Plourde  
Directeur général

p. j. 4

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

### Assemblée générale annuelle des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec

1. Ouverture de l'assemblée
2. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 novembre 2014
6. Mot du président du Syndicat
7. Présentation et adoption du rapport des activités, incluant le bilan de l'agence de vente et les activités de promotion, adoption du Plan d'action et orientations 2015-2016
8. Présentation et adoption des états financiers vérifiés 2014-2015
9. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice 2015-2016
10. Modifications au Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins
11. Atelier de travail sur la planification stratégique quinquennale
12. Divers
13. Levée de l'assemblée

**Vote :**

*Pour avoir le droit de vote à l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint, le producteur doit avoir mis en marché des lapins au cours de l'année ou être associé à la production de lapins au cours de l'année du 1<sup>er</sup> août 2014 au 31 juillet 2015 et être inscrit au fichier des producteurs.*



# PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle  
des producteurs de lapins visés par le Plan conjoint  
Tenue le 14 novembre 2014 à l'Hôtel Best Western à Drummondville

## Présences :

### Mesdames :

- ▶ Florence Fleury
- ▶ Martine Paul
- ▶ Sophie Daviau
- ▶ Stéphanie Ménard
- ▶ Michèle Lafetière
- ▶ Linda Saucier, Université de Laval
- ▶ Priska Kone, Université de Laval
- ▶ Mélanie Lemieux
- ▶ Annie Pauzé
- ▶ Digna Marlène Reyes Osorio
- ▶ Lucie Larivière
- ▶ Stéphanie Roy, MAPAQ
- ▶ Karine Guillemette, FADQ

### Messieurs :

- ▶ Lucas Sévigny
- ▶ Julien Pagé
- ▶ Frédéric Lagacé
- ▶ Claude Bergeron
- ▶ Dominique Trudel
- ▶ Dominic Cloutier
- ▶ Gaétan Corriveau
- ▶ Bernard Marsolais
- ▶ David Berthelette
- ▶ Romain Ouaniche
- ▶ Éric Cyr
- ▶ Maxime Tessier
- ▶ Patrick Faille
- ▶ Gérald Tessier
- ▶ Yan Turmine
- ▶ Jean-Pierre Kack
- ▶ Ghislain Boisclair
- ▶ Benoit Dubuc
- ▶ Stéphane Riopel
- ▶ Alain Belhumeur
- ▶ Armand Plourde, UPA
- ▶ Martin Caron, UPA
- ▶ Patrick Monsengo, RMAAQ
- ▶ Louis Bonneville, SEC Repro
- ▶ Jérôme Del Castillo, Faculté de médecine vétérinaire

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président, M. Julien Pagé, ouvre la réunion et invite les producteurs à être ouverts à diverses propositions de solutions d'avenir pour le secteur et à bien saisir l'importance du message du thème de l'assemblée : « *Ensemble pour se dépasser!* »

## 2. RAPPEL DES RÈGLES DE PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Le secrétaire fait un bref rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes qui sont incluses dans le règlement général du Syndicat. De plus, il explique le contenu de la pochette d'assemblée.

### 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Jean-Pierre Kack, appuyée par M. Maxime Tessier, il est unanimement résolu d'adopter la convocation comme transmise le 23 octobre 2014.

### 4. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1er novembre 2013
6. Mot du président du Syndicat
7. Présentation et adoption du rapport des activités, incluant le bilan de l'agence de vente et les activités de promotion
8. Présentation et adoption des états financiers vérifiés 2013-2014
9. Nomination d'un auditeur comptable pour l'exercice 2014-2015
10. Présentation de M. Louis Bonneville de SEC Repro sur la manipulation de la semence de lapin
11. Plan d'action et orientations 2014-2015
12. Divers : Annonce d'un conseiller cynicole
13. Levée de l'assemblée

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. David Berthelette et appuyée par M. Dominique Trudel, il est unanimement résolu d'accepter le projet d'ordre du jour comme présenté.

### 5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 1ER NOVEMBRE 2013

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Maxime Tessier et appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu de ne pas procéder à la lecture intégrale du procès-verbal, considérant que tous les producteurs l'ont reçu avec la convocation et qu'ils n'ont aucun amendement à y apporter.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Lucie Larivière et appuyée par Mme Sophie Daviau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1er novembre 2013 comme rédigé.

### 6. MOT DU PRÉSIDENT DU SYNDICAT

Dans son message, le président mentionne que le Syndicat a vécu une autre année très chargée, notamment avec le dossier de l'abattage sous inspection fédérale qui s'est concentré uniquement en Ontario, le grief de Ferme avicole d'Oka qui a utilisé beaucoup de ressources humaines et financières de l'organisation.

Il mentionne également que le nombre de dossiers à traiter ne cesse d'augmenter, il cite, entre autres, le projet de mentorat qui s'est développé et qui est en attente de financement, tout comme le projet de recherche sur les médicaments. Sur ce dernier projet, il mentionne le travail colossal et concerté du Dr Saucier et son équipe de l'Université Laval et du Dr Jérôme Del Castillo de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.

Il mentionne également l'intérêt croissant pour les gens qui veulent se lancer en production cunicole, l'importance des activités de promotion et l'accompagnement de l'UPA. Il termine en soulignant le travail impressionnant et l'appui remarquable obtenu des membres du conseil d'administration pour l'avancement de la production et de la profession.

## **7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ, INCLUANT LE BILAN DE L'AGENCE DE VENTE ET LES ACTIVITÉS DE PROMOTION**

Le président présente le rapport des activités de la dernière année. Il explique les résultats de la mise en marché et les diverses problématiques connues avec un acheteur important. Il mentionne que cet acheteur a déposé un grief à la RMAAQ sur le prétexte qu'il ne recevait pas suffisamment de lapins, de trop nombreux lots, des poids trop bas, etc. Les producteurs échangent sur la pertinence pour eux de poursuivre la relation d'affaires avec cet acheteur qui ne cesse d'augmenter ses demandes et ne fait rien pour assurer le développement du secteur.

Il mentionne les activités de promotion qui ont amené un développement de marché, la visibilité du secteur. Il présente les multiples interventions réalisées par les membres du conseil d'administration dans les dossiers des médicaments et du bien-être animal, le transport des lapins, les représentations faites auprès de l'UPA et des autres partenaires.

Il complète en soulignant les bons résultats financiers malgré le début du remboursement de la dette due à l'UPA.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Claude Bergeron et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu d'adopter le rapport des activités comme présenté.

## **8. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2013-2014**

Monsieur Éric Cyr se joint à l'assemblée pour la présentation des états financiers 2013-2014. Il présente les différents bilans ainsi que les informations complémentaires pertinentes.

À propos des différentes questions sur la gestion des contributions, il mentionne que le temps consacré aux activités est similaire d'une année à l'autre, mais que des éléments exceptionnels ont nécessité plus de temps comme les audiences devant la RMAAQ.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Alain Belhumeur, il est proposé d'adopter les états financiers vérifiés comme présentés.

#### **9. NOMINATION D'UN AUDITEUR COMPTABLE POUR L'EXERCICE 2014-2015**

Le conseil d'administration recommande de retenir la même firme d'auditeurs externe pour la prochaine année.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Martine Paul, appuyée par M. Alain Belhumeur, il est unanimement résolu de nommer la Fédération régionale de l'UPA de Saint-Hyacinthe comme auditeur externe pour l'année 2014-2015.

#### **10. PRÉSENTATION DE M. LOUIS BONNEVILLE DE SEC REPRO SUR LA MANIPULATION DE LA SEMENCE DE LAPIN**

M. Louis Bonneville, personne ressource en insémination artificielle dans le porc, se joint à l'assemblée pour présenter les méthodes et équipements requis pour le prélèvement des semences visant la reproduction artificielle chez le porc. Il mentionne que ces techniques sont les mêmes pour le lapin avec des équipements adaptés.

Dans sa présentation, il explique la façon de déterminer la vivacité du sperme de lapin, le calcul des performances possibles de ce dernier ainsi qu'une évaluation des résultats potentiels.

Il présente certaines images explicites à l'aide d'un microscope afin de démontrer aux producteurs intéressés la possibilité d'obtenir de meilleurs résultats.

Le président remercie M. Bonneville en mentionnant que ce genre de présentation est très apprécié des producteurs et constitue une excellente façon d'assurer le transfert technologique vers les producteurs.

#### **11. PLAN D'ACTION ET ORIENTATIONS 2014-2015**

Le président rappelle l'objectif d'un plan d'action auquel tous les producteurs devraient adhérer. Il présente le projet de plan d'action retenu par les membres du conseil d'administration.

## PLAN D'ACTION 2014-2015

Exercice de priorisation réalisé par le conseil d'administration, des commentaires et orientations de producteurs en cours d'année, des exigences de l'UPA dans le cadre du plan de redressement ainsi que des actions identifiées dans la demande d'aide au Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés - Plan d'action 2014-2015.

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS	ACTIONS PROPOSÉES
<p><b>OBJECTIF</b></p> <p>➔ Sécuriser nos marchés et garder nos prix.</p> <p><b>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</b></p> <p>➔ Ventes de lapins du Québec accrues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'efficacité du secteur cunicole québécois pour une présence accrue de produits à base de lapin du Québec dans les grands réseaux de distribution alimentaire et dans les boucheries spécialisées.</li> <li>• Rechercher et accompagner de nouveaux marchés et abattoirs.</li> <li>• Encourager l'achat de lapin du Québec.</li> <li>• Favoriser et encourager le développement de nouveaux produits.</li> <li>• Compléter la recherche visant à augmenter la durée de vie en tablette du lapin du Québec.</li> <li>• Augmenter les efforts marketing en donnant une valeur ajoutée au lapin du Québec afin de nous démarquer des autres viandes de spécialité ainsi que des produits importés.</li> <li>• Miser sur nos avantages concurrentiels.</li> <li>• Développer le marché des produits haut de gamme.</li> <li>• Faire un suivi concernant l'utilisation du logo <i>Lapin du Québec</i> et en encourager l'utilisation.</li> <li>• Bonifier les conventions de mise en marché sur les prix, mode de paiement, livraisons, délais, etc.</li> <li>• Recherche d'options concernant l'abattage fédéral au Québec.</li> </ul>

DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION	ACTIONS PROPOSÉES
<p><b>OBJECTIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Augmenter graduellement le volume des lapins du Québec soit de 5 500 à 7 000 lapins par semaine d'ici 2024.</li> <li>➤ Faire plus de recherche appliquée sur les potentiels du lapin du Québec.</li> </ul> <p><b>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rentabilité des fermes d'élevage améliorée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire respecter les PPA afin de garantir un approvisionnement stable aux acheteurs en fonction des engagements en vigueur.</li> <li>• Avoir un programme de sécurité du revenu pour les entreprises cunicoles.</li> <li>• Informer les producteurs sur les programmes d'aide existants.</li> <li>• Améliorer l'accès au financement pour les entreprises du secteur.</li> <li>• Favoriser l'aide et la transmission des connaissances aux éleveurs.</li> <li>• Contribuer à l'amélioration continue des standards de qualité.</li> <li>• Continuer à bien faire connaître les produits de Lapin du Québec par des promotions et publicités afin d'augmenter la consommation par habitant et ainsi encourager le démarrage de nouvelles entreprises.</li> <li>• Permettre l'accès aux principaux antibiotiques tout en travaillant à réduire leur utilisation.</li> <li>• Favoriser les projets de R &amp; D dans le secteur cunicole, poursuivre les démarches avec l'ACIA et AAC pour l'obtention d'homologation des médicaments.</li> <li>• Encourager la caractérisation du fumier de Lapin du Québec.</li> <li>• Mettre en place un mentorat pour les nouveaux producteurs et un programme d'appui aux producteurs en place.</li> <li>• Favoriser et développer les services-conseils.</li> <li>• Compléter la mise à niveau des références économiques et établir le coût de production.</li> <li>• Participation à la Stratégie de bien-être animal et promotion du bien-être animal dans les clapiers lors du transport, réduction de l'utilisation des antibiotiques.</li> <li>• Chercher à minimiser les impacts financiers aux producteurs liés à l'abattage.</li> </ul>

FONCTIONNEMENT PLUS EFFICACE DE L'AGENCE DE VENTE		ACTIONS PROPOSÉES
<p><b>OBJECTIF</b></p> <p>➔ Appliquer avec rigueur et discipline la convention et les règlements.</p> <p><b>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</b></p> <p>➔ Respect du temps de travail unité-personne fixé dans le plan de redressement (1,31 ressource par semaine).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter les acheteurs à respecter les conditions de mise en marché :               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ respect de la facturation, des garanties de paiement;</li> <li>▪ négocier pour des périodes d'engagement plus longues;</li> <li>▪ éviter les négociations hebdomadaires ou ajustements de dernière minute.</li> </ul> </li> <li>• Éviter et/ou gérer les surplus et les pénuries.</li> <li>• S'assurer que le transport des lapins du Québec soit réalisé selon les meilleures pratiques connues et au moindre coût possible.</li> <li>• Disposer des coordonnées complètes et à jour des producteurs (postales, numéros de cellulaire et adresses courriel).</li> <li>• Favoriser le transfert de documents via Internet (avec les acheteurs, les producteurs et les divers intervenants).</li> <li>• Bonifier les conventions de mise en marché sur les prix, mode de paiement, livraisons, délais, etc.</li> <li>• Préparer la révision quinquennale de la RMAAQ.</li> </ul>	
MOBILISATION DES PRODUCTEURS		ACTIONS PROPOSÉES
<p><b>OBJECTIF</b></p> <p>➔ Consolider la confiance des producteurs envers leur Syndicat et leurs administrateurs.</p> <p><b>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</b></p> <p>➔ Adhésion et appui des producteurs aux orientations de leur CA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer régulièrement les producteurs de la réalisation d'une étape et d'actions spécifiques de l'UPA</li> <li>• Clarifier le rôle et la responsabilité de l'AGA, du CA, du président et des permanents</li> <li>• Renforcer la vie associative autour des priorités d'action du conseil d'administration</li> <li>• Maintenir à quatre le nombre de publications du <i>Messenger cunicole</i>.</li> <li>• Maintenir la formule bonifiée de l'AGA avec la participation d'un conférencier ou d'un invité spécial.</li> <li>• Faire la mise à jour du plan stratégique.</li> </ul>	

Les producteurs s'informent de l'implication de l'agence de vente dans le transport des lapins vers l'Ontario, souhaitent voir se réaliser une étude sur les coûts de production en complément aux références économiques du CRAAQ, et soulignent l'inquiétude liée aux investissements en lien avec des conventions de mise en marché annuelles.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Alain Belhumeur et appuyée par M. Dominique Trudel, il est unanimement résolu de retenir le plan d'action proposé comme plan de travail principal pour l'année 2014-2015.

## 12. DIVERS

Dans ce point, M. Gérald Tessier se présente comme nouveau conseiller cunicole accrédité par les réseaux Agriconseils pour supporter les producteurs de lapins à la grandeur du Québec. M. Tessier est agronome de formation et reconnu par tous comme étant une référence incontestable dans le domaine. Les producteurs suggèrent de le lier au projet de mentorat du Syndicat.

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Maxime Tessier, appuyée par M. Dominique Trudel, il est résolu de lever la séance de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec. Il est 15 h 45.

---

Julien Pagé, président

---

Armand Plourde, secrétaire général



## MOT DU PRÉSIDENT



Chers producteurs et productrices cynicoles du Québec,

Au terme d'une année remplie de grands bouleversements au niveau des ententes commerciales, des compressions budgétaires gouvernementales, des changements de gouvernements et priorités politiques nouvelles, des problématiques liées à notre mise en marché, il me fait plaisir de vous présenter le bilan des activités de votre organisme. Il est important de souligner le travail quotidien que nous faisons avec nos familles afin de nourrir les gens.

Cette année encore nous a apporté son lot de projets rassembleurs et de contraintes pour lesquelles nous vous ferons un bilan sommaire. Comme vous pourrez le constater dans notre rapport des activités réalisées par votre Syndicat et par l'implication de vos représentants, nous avons réussi à obtenir un bilan positif et une nette amélioration dans la mise en marché et la place que prend notre produit dans l'assiette des consommateurs. Nous compléterons, cette année encore, notre journée d'échange par une activité festive, un souper où le Lapin du Québec sera à l'honneur. Cette initiative n'aurait pu être possible sans l'appui de généreux commanditaires et nous sommes convaincus que ce sera là une belle occasion d'échanger dans un climat convivial et détendu.

Parmi les dossiers chauds de l'année, notons les programmes d'appuis gouvernementaux tels le Programme d'appui financier aux associations de producteurs désignés connus sous l'acronyme programme CASINO, les programmes de sécurité du revenu, le développement du projet de recherche pour l'homologation des médicaments, l'avancement du projet de mentorat, notre implication dans le développement de la Stratégie de santé et de bien-être animal, la mise en place du comité Code canadien des pratiques d'élevage des lapins ainsi que plusieurs autres.

Il est important de demeurer à l'avant-garde pour que le *Lapin du Québec* continue d'être le chef de file en Amérique du Nord et ainsi de se faire mieux connaître des intervenants et du public en général. Pour ce faire, votre contribution reste essentielle.



## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014-2015

### 1. LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Le Syndicat des producteurs de lapins du Québec (SPLQ) est un organisme syndical, non gouvernemental, représentant les producteurs de lapins du Québec. Il fut fondé en 1979 pour et par les éleveurs de lapins.

Les principaux objectifs du SPLQ sont :

- l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques et sociaux de ses membres et producteurs;
- de regrouper les producteurs de lapins et leur donner le moyen d'étudier leurs problématiques, de proposer des solutions et de défendre l'intérêt général de leur profession;
- d'obtenir, pour l'ensemble des producteurs, les conditions de mise en marché les plus avantageuses;
- d'ordonner la production afin d'obtenir un produit de qualité pour rencontrer les exigences et les besoins du marché;
- d'organiser des activités de promotion des produits de lapins et accentuer la recherche de nouveaux débouchés;
- d'informer régulièrement les producteurs de lapins sur les questions de production et de mise en vente des lapins.

Le plan conjoint, en vigueur depuis 1991, est administré par le Syndicat des producteurs de lapins du Québec. Le plan dispose de tous les pouvoirs conférés par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche du Québec pour organiser une mise en marché ordonnée des lapins. Comme office, le SPLQ est chargé de l'application du plan conjoint et des règlements associés.

Le Syndicat gère, depuis 2003, l'agence de vente. Le produit visé est le lapin mis en marché sous la surveillance et la direction du SPLQ, conformément aux règlements et aux conventions de mise en marché en vigueur et homologués par la Régie. Ainsi, l'agence de vente est le seul intermédiaire par lequel peuvent s'approvisionner tous les acheteurs.

Le SPLQ est affilié à l'Union des producteurs agricoles (UPA).

## 2. L'ORGANISATION

### 2.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est formé de cinq (5) producteurs membres en règle du SPLQ. Les mandats des administrateurs sont d'une durée de trois (3) ans répartis de la façon suivante :

NOM		POSTE	ANNÉE D'ÉLECTION	PROCHAINES ÉLECTIONS
<b>Julien Pagé</b> Yamaska	1	Président	2017	2020, 2023, 2026...
<b>Maxime Tessier</b> Saint-Tite	2	Vice-président	2016	2019, 2022, 2025...
<b>Dominique Trudel</b> Sainte-Anne-du-Sault	3	Administrateur	2015	2018, 2021, 2024...
<b>Jean-Pierre Kack</b> Pintendre	4	Administrateur Membre exécutif	2016	2019, 2022, 2025...
<b>Benoit Dubuc</b> Saint-Valérien-de-Milton	5	Administrateur	2017	2020, 2023, 2026...

Au cours de la dernière année financière, le conseil d'administration du Syndicat s'est réuni à onze reprises, incluant les séances par voie de conférence téléphonique alors que le comité exécutif s'est rencontré à deux reprises.

### PARTICIPATION AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2014-2015

DATES DES RENCONTRES	Type de réunion	Julien Pagé	Maxime Tessier	Jean-Pierre Kack	Dominique Trudel	David Berthelette	Benoit Dubuc
18 août 2014 <i>(par conférence téléphonique)</i>	CA	X	X	X	X	X	s.o.
15 septembre 2014	CA	X	X	X	X	X	s.o.
26 septembre 2014 <i>(par conférence téléphonique)</i>	CA	X	A	A	X	X	s.o.
8 décembre 2014 <i>(par conférence téléphonique)</i>	CE	X	X	X	A	s.o.	s.o.
18 décembre 2014	CA	X	X	A	A	s.o.	X
5 janvier 2015	CE	X	X	A	X	s.o.	A
2 février 2015	CA	X	X	X	X	s.o.	X
17 mars 2015	CA	X	X	X	X	s.o.	X
31 mars <i>(par conférence téléphonique)</i>	CA	X	X	X	X	s.o.	X
28 avril 2015	CA	X	X	X	X	s.o.	A
12 mai 2015 <i>(par conférence téléphonique)</i>	CA	X	X	X	X	s.o.	X
2 juin 2015 <i>(par conférence téléphonique)</i>	CA	X	X	X	X	s.o.	X
21 juillet 2015	CA	X	X	X	A	s.o.	X

X = Présent

A = Absent

S. O. = n'était pas en poste

Les membres du conseil d'administration se sont partagé les dossiers et ont œuvré en collégialité pour traiter l'ensemble des dossiers relatifs au bon fonctionnement de l'organisation, de la mise en marché, de la production de lapins et à la promotion.

### COMITÉS ET PARTAGE DES DOSSIERS 2014-2015

NOMS DES COMITÉS ET DES MEMBRES	Julien Pagé	Maxime Tessier	Dominique Trudel	Jean-Pierre Kack	David Berthelette	Benoit Dubuc
Exécutif	X	X	(X)	X		
Finances	X	X	(X)	X		
Négociation et mise en marché	X	X				X
Promotion	X					X
Relations avec l'Ontario	S	X		X		X
Structure de concertation	X	X	(X)	X		
Préparation AGA-AGS, projets, communications	X					
Étude de marché et produits finis	X					
Cahier des charges	X					
Médicaments	X	X		X		
Développement stratégique						
Journée thématique	X					
Représentations CRAAQ		X		X		
Santé et bien-être animal	S	X		X		
Suivis des nouveaux producteurs et mentorat	X	X		X		

S = Substitut

(X) = fut remplacé en cours de mandat au comité exécutif

## **2.2. LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES**

Le 14 novembre 2014, le SPLQ a tenu l'assemblée générale annuelle des producteurs visés par le plan conjoint et celle des membres à l'Hôtel Best Western de Drummondville. Avec le thème « Ensemble pour se dépasser », les producteurs ont échangé sur les actions posées par leur organisme, sur la vision proposée et le rôle proactif qu'ils souhaitaient dans leur production. Ils ont pris connaissance des rapports d'activités et financiers de l'année 2013-2014 (se terminant le 31 juillet 2014).

Les producteurs et les membres présents ont pu entendre M. Louis Bonneville, de l'entreprise SEC Repro, spécialiste de l'insémination artificielle. Monsieur Bonneville a expliqué les méthodes d'analyse des semences, de prélèvement, d'entreposage ainsi que les techniques particulières d'insémination. En comparant l'insémination chez le porc avec celle du lapin, il a expliqué aux producteurs les avantages d'un système de reproduction bien organisé.

Les producteurs participants ont pris acte des actions posées au cours de l'année précédente et ont adopté le plan d'action pour l'année à venir. Ils ont reporté à la présidence M. Julien Pagé et élu M. Benoit Dubuc au poste numéro cinq en remplacement de M. David Berthelette.

En complément de désignation de responsables au Syndicat et à l'office, Mme Martine Paul fut désignée productrice-ambassadrice cunicole suite à un vote. Également, les producteurs suivants ont été désignés pour composer le comité grief s'il s'avérait nécessaire d'étudier des griefs : Mme Martine Paul, M. Claude Bergeron, M. Frédéric Lagacé et M. Lucas Sévigny.

Monsieur Martin Caron, 2<sup>e</sup> vice-président de l'UPA, a livré un message empreint de positivisme aux producteurs. Il a mentionné le travail acharné du président du Syndicat dans de multiples dossiers liés au développement de la production cunicole et également sur divers dossiers d'intérêt pour la classe agricole. Il mentionne un accroissement de la visibilité du lapin dans divers évènements publics et la constance dans l'augmentation de la demande pour ce produit de grande qualité. Il rappelle diverses interventions politiques visant le développement de services-conseils adaptés aux productions à développer et constate certains résultats comme la présence de M. Gérald Tessier.

Il termine son message en encourageant les producteurs à poursuivre leurs activités de promotion visant à faire connaître le lapin comme un aliment délicieux, accessible et facile à cuisiner.

## **2.3. LE PERSONNEL**

Le personnel dédié au SPLQ est fourni par l'UPA en vertu d'une entente de service. Aucun employé ne travaille exclusivement pour le SPLQ.

Considérant les disponibilités financières, les revenus du Syndicat et de l'agence de vente, le nombre d'heures convenues est très limité. Les activités ciblées doivent donc être très pertinentes. Par ailleurs, certains changements survenus dans les mandats donnés au personnel de l'UPA ont aussi limité l'offre de temps disponible pour le syndicat. Enfin, notons les absences de la secrétaire administrative, Mme Stéphanie Ménard, pour des raisons de santé.

Ainsi, M. Sylvain Boulerice et Mme Louise Coté assurent la facturation aux acheteurs et les paiements aux producteurs. Le soutien administratif de l'organisme a été effectué par Mme Stéphanie Ménard et les autres membres de l'équipe de soutien de la DREPA UPA. M. Armand Plourde a agi à titre de directeur général et secrétaire du SPLQ ainsi que de l'agence de vente.

Le SPLQ est toujours bénéficiaire du soutien de l'équipe Aide aux groupes de la Direction recherches et politiques agricoles.

## 2.4. LE FINANCEMENT DE L'ORGANISATION

Le Règlement sur les contributions des producteurs de lapins prévoit les prélèvements qui sont faits pour chaque lapin livré par les producteurs. Depuis mars 2012, le niveau de contribution pour soutenir leur structure et lui permettre la réalisation d'activités est de :

<b>Plan conjoint</b>	0,42 \$/lapin
<b>Mise en marché</b>	0,072 \$/lapin
<b>Agence de vente</b>	10 \$/transaction

La contribution au plan conjoint est globale. Grâce aux efforts déployés par le conseil d'administration pour développer la mise en marché et limiter les dépenses, 2014-2015 s'est conclue par un bilan très positif. Le Syndicat a ainsi poursuivi le plan de remboursement de sa dette envers l'UPA.

### ➤ Appui de l'UPA

Le SPLQ et l'UPA se rencontrent périodiquement pour réévaluer l'appui de la Confédération. Rappelons que l'UPA continue de soutenir les opérations du SPLQ et de l'agence de vente à la condition que les producteurs de lapins supportent leur organisme. Un financement adéquat des producteurs et une saine gestion de la part du conseil d'administration étaient exigés.

Des actions sont régulièrement entreprises pour découvrir de nouveaux marchés, rechercher du financement externe (programmes MAPAQ), réduire les coûts d'administration (loyer, per diem des administrateurs, coûts des séances), etc.

L'UPA continue à appuyer le SPLQ en fournissant le personnel compétent et l'espace requis.

## 3. LE SOMMAIRE DES ACTIVITÉS ET LES REPRÉSENTATIONS POUR L'ANNÉE 2013-2014

### 3.1. LA MISE EN MARCHÉ

#### ➤ La gestion des parts de production

Le Règlement sur les parts de production autorisées (PPA) et la mise en marché prévoit le mode de gestion de la production, la vente et/ou la location des PPA, la production de lapins réguliers et différenciés ainsi que les règles de gestion et de paiement des surplus.

À chaque séance du conseil d'administration, le Syndicat évalue l'état de la production et de la demande des acheteurs. Il considère s'il y a lieu ou non d'émettre de nouvelles parts de production. Au cours de la dernière année, le Syndicat a reçu plus d'une dizaine de demandes de parts de production intérimaire (PPI). De plus, quelques producteurs s'étant lancés dans cette production au cours des deux dernières années ont abandonné, vu l'ampleur des difficultés qu'ils ont rencontrées dans le démarrage de leur troupeau.

Également, le conseil d'administration doit porter un jugement concernant le niveau de production réelle quant à savoir si la demande des acheteurs sera rencontrée.

À l'inverse, les administrateurs doivent juger des éventuels besoins des acheteurs malgré leurs demandes hebdomadaires assez variables et le fait que ces derniers ne s'engagent que sur une année d'achat. Il convient de se rappeler que démarrer une production cunicole performante demande presque deux ans. Il arrive aussi que certains acheteurs abandonnent les achats en cours d'année laissant les producteurs avec leurs lapins sur les bras. Ces façons de faire ne favorisent pas le développement de relations harmonieuses dans le secteur ni le développement ou la production et l'augmentation de la consommation.

Les partenaires du secteur cunicole ont entamé des échanges sur ces sujets lors des rencontres de la Structure de concertation cunicole.

Bien que la convention et ses addendas prévoient les règles d'attribution des lapins entre acheteurs et les prix à payer pour ces lapins en fonction de leur poids, des éléments comme le prix des aliments, du transport, du chauffage et le manque d'expertise ou l'usage de médicaments affectent la rentabilité des entreprises et compromet leur pérennité.



Le Syndicat révise les PPA chaque printemps et fait un suivi de la réalisation des projets de consolidation et d'implantation de fermes. Actuellement, 29 producteurs détiennent 8 898 PPA, PPI, PPAD, PPID et PPA-PA réparties comme suit :

2 498 PPA régulières
2 637 PPAD spécifiques ou différenciées
1 422 PPI régulières
2 271 PPI pour des lapins différenciés
70 PPA-PA

Le Syndicat considère la production sous cahier des charges. Un cahier des charges doit obligatoirement apporter un caractère particulier au lapin produit et répondre expressément à une demande du marché. Avec la contestation des cahiers de charges que Ferme Avicole OKA a adressée à la RMAAQ, le conseil d'administration a mis en place un comité d'intervenants externes pour valoriser les critères inscrits au Règlement et évaluer les cahiers de charges qui lui sont soumis avant de procéder aux modifications pertinentes aux PPA.

### ➤ **Négociations avec les acheteurs**

Le comité de négociation du SPLQ, composé d'administrateurs, discute régulièrement de meilleures conditions qu'il croit pouvoir obtenir des acheteurs dans un contexte gagnant-gagnant. Par la suite, des échanges sont tenus avec les acheteurs sur les conditions de vente des lapins pour l'année.

Votre Syndicat est toujours à la recherche de solutions pour stabiliser la production et sécuriser les marchés. La connaissance des prix convenus avec les acheteurs permettent la consolidation et le développement des entreprises et des marchés ainsi que le développement de nouveaux produits.

### **Gibiers Canabec**

Cet acheteur a poursuivi sur sa lancée dans le développement de nouveaux produits. Toutefois, l'écoulement de ses inventaires étant plus difficile qu'anticipé, il a abandonné le cahier des charges pour du lapin avec oméga-3 et a réduit légèrement ses achats pour 2015-2016. Un nouveau cahier de charges devrait être soumis pour l'évaluation au cours des prochains mois.

### **Volailles et Gibiers Fernando**

Volailles et Gibiers Fernando a maintenu ses achats à leur niveau des trois dernières années. Cet acheteur dont le point de vente est situé au centre-ville de Montréal est à la recherche de nouveaux clients pour accroître sa place dans le secteur cunicole. Comme boucherie spécialisée, il dessert une clientèle exigeante sur la qualité et la régularité des produits.

### **Lapin de Stanstead**

Ce producteur acheteur a poursuivi son développement de marché en s'associant avec un fournisseur d'aliments reconnu pour la production des lapins. En améliorant le standard des lapins produits et la régularité des découpes et autres habillages de la viande, il s'est assuré une bonne visibilité auprès de ses clients.

Il est à noter que Lapin de Stanstead est le seul acheteur spécialisé dans le lapin seulement.

### **Ferme Besnier**

Monsieur Besnier est un producteur et aussi un acheteur de petite quantité de lapins. Il produit quelques lapins sur sa ferme et en achète chaque semaine de l'agence de vente. Ses achats sont plus importants l'été, ce qui est à contre-courant des autres acheteurs.

### **Ferme Avicole OKA**

Votre Syndicat discute très régulièrement avec la Ferme Avicole d'Oka (FAO). Cet acheteur a signé la convention en juillet 2013. Toutefois, la décision 10602 du 19 décembre 2014 de la RMAAQ relativement au grief déposé par cet acheteur et les interventions de cette entreprise relativement au jumelage hebdomadaire de l'agence rendent plus difficiles les relations avec cet acheteur. Il y a eu aussi neuf jours d'audience, du temps et de l'argent investi pour nous permettre le développement sérieux de la production et des marchés, mais nous n'avons pas atteint de résultats tangibles.

Bien qu'il s'agisse d'un important acheteur, le fait qu'il fasse abattre les lapins achetés au Québec, en Ontario, complique la relation d'affaires. Nous n'avons que peu d'informations en provenance directe de l'acheteur, de l'abattoir et de connaissances du poste d'abattage. Ces conditions posent d'importants problèmes de rentabilité aux producteurs et des pertes liées au transport en raison de l'éloignement.

Ferme Avicole d'Oka a adressé une demande d'arbitrage de la convention de mise en marché à la RMAAQ afin de bénéficier d'un pouvoir d'intervention plus grand dans le choix des producteurs qui lui serait assignés chaque semaine et sur la ventilation des nombres de lapins attribués à chaque acheteur lors des jumelages hebdomadaires.

Au cours de la dernière année, les autres acheteurs de lapins ont été les suivants :

- Sympa Import (indirect)
- Cunico (indirect)
- Vermont Rabbitry (occasionnel)

### **Manitoba Rabbit (occasionnel)**

Le Syndicat s'est aussi porté acquéreur de quantités marginales de lapins lui permettant de répondre à diverses demandes de commandites lors de l'organisation de dégustations du Lapin du Québec.

### **➤ Programmation des livraisons**

Les livraisons sont planifiées afin de répondre le plus adéquatement possible aux demandes des acheteurs et ainsi permettre les livraisons des offres des producteurs.

Au cours de la dernière année (août 2014 à juillet 2015), 280 081 lapins réguliers et différenciés et 4 585 lapins de réformes ont été livrés par les producteurs sous la direction du Syndicat.

Bien que réalisé avec toute la bonne volonté du monde et conformément aux règles, il arrive que certains jumelages ne répondent pas complètement aux besoins des producteurs et des acheteurs. L'agence considère alors les éléments de poids, de qualité et de quantité ainsi que du jour et du lieu de livraison pour le jumelage. Il arrive parfois que des producteurs ne livrent pas les lapins qu'ils ont offerts et qui ont été jumelés. Le non-respect du jumelage lors des livraisons crée des pertes aux acheteurs qui, par la suite, les réclament au Syndicat. Ces situations entachent la crédibilité et la bonne réputation des producteurs de lapins.

Par contre, il arrive aussi que les acheteurs modifient à la dernière minute leur demande ou le jour de livraison. Ces situations entraînent aussi des contraintes importantes, tant pour l'agence de vente que pour les producteurs. Heureusement, dans un cas comme dans l'autre, ces événements restent peu fréquents.

La production, cette année, fut encore affectée par des problématiques liées à l'utilisation de médicaments spécifiques, des difficultés rencontrées par les nouveaux producteurs ainsi que divers problèmes ponctuels. Malgré tout, l'intérêt pour la production cunicole est sans cesse croissant et la demande pour les produits est plus présente que jamais. Malheureusement, l'importation répond actuellement au vide laissé par le manque de production locale et les difficultés d'accès à l'abattage sous inspection fédérale au Québec.

Nous avons observé, encore cette année, que l'offre des producteurs (302 611) est différente de la demande des acheteurs (335 396). Cette situation s'explique par des demandes de semaines précises où la capacité de production est nettement inférieure à la demande ainsi que par des offres de producteurs pour des lapins qui ont été retardées dans le programme de jumelage hebdomadaire. Par exemple, durant la période de Noël et de Pâques où les acheteurs demandent entre 3 et 4 fois la production normale.

Pour leur part, les lapins de réforme représentent environ 1.6 % du total des lapins livrés pour l'année 2014-2015. La mise en marché des réformes est plus complexe en raison des marchés moins accessibles pour ce type de produit et par le coût lié à la récupération de la viande et les frais exigés par les abattoirs. Ce fait entraîne aussi d'importantes contraintes au jumelage des lapins.

La tendance actuelle nous permet d'espérer des années plus prospères pour le lapin du Québec. Nous devons demeurer vigilants sur les opportunités offertes à nos acheteurs pour les produits importés.

Nous devons, comme producteurs intéressés à développer nos marchés et notre production, augmenter l'offre de lapins, revoir constamment nos pratiques afin d'améliorer notre efficacité, mieux contrôler la qualité, bien gérer le transport; toutes des variables qui influencent la rentabilité de nos entreprises et affectent directement le développement de notre mise en marché.

### ➤ **Surplus et pénurie**

De manière plus générale, le Syndicat a dû conjuguer avec des offres et des demandes variables périodiquement, mais qui, avec la collaboration des producteurs et des acheteurs, ont permis l'écoulement de toute la production.

### ➤ **Facturation aux acheteurs et paiement aux producteurs**

La saisie des données fournies par les acheteurs et abattoirs est effectuée afin de produire la facturation aux acheteurs et les paiements aux producteurs.

Le SPLQ a mis en place un prix provisoire par séquence. De cette façon, cela permet un paiement plus rapide des lapins mis en marché par les producteurs.

Certains acheteurs demandent à payer les producteurs au rendement carcasse. Ce mode de paiement est plus juste et reconnaît une valeur aux lapins de qualité. De l'aveu des producteurs qui obtiennent un paiement sur cette base, ce mode de paiement est plus équitable puisqu'il permet le paiement des lapins en fonction des kilos de chair livrés.

### ➤ **Les prix**

Comme convenu avec les acheteurs, les lapins livrés sont payés au prix convenu en fonction de la classe de poids. Le prix de base pour les lapins réguliers a été fixé à 1,88 \$/livre vivant ou son équivalent mathématique pour les lapins payés en rendement carcasse et les autres catégories. Considérant la variabilité des offres des producteurs et la demande des acheteurs, le conseil d'administration a convenu de procéder aux paiements des lapins en effectuant un calcul du prix provisoire pour l'ensemble des lapins réguliers mis en marché. À la fin de chaque intervalle, le Syndicat calcule le prix final et fait un ajustement pour les producteurs avec PPA seulement.

### ➤ **Transport**

Compte tenu des exigences convenues entre les acheteurs, les abattoirs et l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), les livraisons à destination de Flinton ont été effectuées à divers points de chargement prédéterminés par l'acheteur et le transporteur. Bien que votre Syndicat souhaite l'abolition des frais de transport, les longues distances et les conditions favorisant la santé et le bien-être animalier provoquent des coûts partagés entre l'acheteur et les producteurs. La complexité de l'organisation du transport vient des équipements disponibles en lien avec les diverses demandes de l'acheteur.

### ➤ **Les lieux d'abattage et Rencontres abattoirs**

En 2014-2015, les acheteurs ont fait abattre les lapins dans les deux abattoirs suivants :

- Rolland Pouliot et fils, à Saint-Henri-de-Lévis (inspection provinciale)
- Flintshire Farms, à Flinton en Ontario (inspection fédérale)

Les représentants du SPLQ ont poursuivi leurs recherches de sites d'abattage pour développer l'abattage sous inspection fédérale au Québec. Malgré toutes ces recherches, aucun endroit n'a pu être identifié à ce jour.

Selon les échanges tenus à ce jour avec de nouveaux abattoirs potentiellement intéressés, le faible volume de lapins à abattre, les contraintes imposées par l'ACIA ainsi que les investissements importants sont des raisons du peu d'intérêt des abattoirs québécois à se lancer dans l'abattage de lapins.

## **3.2. L'INFORMATION**

### ➤ **Le site Internet**

Le Syndicat des producteurs de lapins a maintenu à jour son site Internet [www.lapinduquebec.qc.ca](http://www.lapinduquebec.qc.ca). Cet outil de communication est efficace et accessible tant pour les consommateurs que pour les producteurs. Pour les consommateurs, il devient très facile de repérer les recettes de lapins, les endroits où trouver leur coupe favorite, et même, certains restaurants où ils peuvent en déguster. Les producteurs peuvent y retrouver diverses informations particulières. Sur cette portion du site, on peut trouver les plus récentes versions des règlements, les derniers prix payés, les acheteurs actifs, les personnes-ressources ainsi que de la documentation pertinente. Le Syndicat vise à rendre le site incontournable dans le quotidien de tous les visiteurs.

La communication électronique étant le mode de communication le plus économique et efficace, le Syndicat poursuit la transmission et la réception des offres hebdomadaires par courriel avec tous les intéressés. Cela permet une lecture claire des informations inscrites de part et d'autre; il ne manque jamais de papier ni d'encre. Nous invitons tous les producteurs à adopter ce mode de transmission des informations et des offres de lapins.

Éventuellement, le Syndicat envisage de permettre aux producteurs de remplir le formulaire directement sur le site, réduisant ainsi les coûts et le temps requis pour le traitement de ces documents. La même opération sera envisagée pour les acheteurs.

Donc, si vous possédez une adresse courriel et que vous souhaitez contribuer à la réduction des coûts d'opération, à une meilleure efficacité de la démarche de mise en marché et à la protection de l'environnement, veuillez la fournir au Syndicat et l'utiliser dans vos communications.

### ➤ **Le Messenger cunicole**

Le SPLQ a expédié trois bulletins du Messenger cunicole et quelques notes ponctuelles, selon la situation.

Les producteurs ont pu être informés de différents dossiers. Parmi les sujets de l'année : les promotions comme la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec de l'UPA, les promotions de recettes, les PPA, les prix, les livraisons, les discussions avec les acheteurs, les projets de recherche et autres, les programmes d'aides financières, le dossier du Code canadien des bonnes pratiques et le bien-être animal, la biosécurité à la ferme, la révision quinquennale et la planification stratégique, et une foule d'autres sujets.

### ➤ **Projet de mentorat**

Le Syndicat a poursuivi le travail avec AGRICarières concernant le développement de la formation à distance en production cunicole et sur le mentorat en entreprise pour les futurs producteurs cunicoles. La formation devrait être disponible à partir de janvier 2016.

### ➤ **Informations générales**

Le Syndicat répond régulièrement à toute demande d'information pertinente et à une foule d'intervenants intéressés par le secteur cunicole.

## **3.3. LES REPRÉSENTATIONS ET LES RELATIONS AVEC DIVERS ORGANISMES**

Au cours de l'année, les administrateurs ont eu à traiter une multitude de dossiers. Le Syndicat doit régulièrement s'impliquer dans différentes activités au cours desquelles des décisions et des orientations peuvent avoir des impacts pour les producteurs de lapins, mais aussi pour faire connaître les besoins des producteurs. Ainsi, les administrateurs se partagent, en début d'année, le suivi des dossiers.

La production cunicole bénéficie également des efforts de promotion de la profession par le biais d'un producteur-ambassadeur. Cette personne est nommée par l'AGA du Syndicat et ne doit pas être un élu de l'organisation. Les producteurs-ambassadeurs sont nommés pour des mandats de deux ans, renouvelables par la suite sur recommandation du groupe spécialisé.

Le producteur-ambassadeur représente, avant tout, la profession d'agriculteur. À ce titre, il ne parle qu'en son propre nom et n'a pas à prendre de position pour l'organisation. Il s'engage à présenter les agriculteurs et l'agriculture sous un angle positif et respectueux. Leurs dépenses sont assumées par l'UPA. Mme Martine Paul a été nommée pour le secteur cunicole lors de l'AGA 2014 en remplacement de M. Jacques Thérien.

Le président et les administrateurs ont eu à représenter les producteurs devant plusieurs instances et organismes : le conseil général de l'UPA, le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries du Québec (MAPAQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), La Financière Agricole du Québec (FADQ), et plusieurs autres.

### ➤ **L'Union des producteurs agricoles**

Considérant que l'Union supporte les producteurs de lapins et appuie le développement de nouvelles productions, le Syndicat est présent aux séances provinciales sur la vie syndicale et sur différentes tables de travail qui traitent de la mise en marché collective et de l'action associative. Au cours de la dernière année, le président du Syndicat, M. Julien Pagé, a aussi siégé au conseil exécutif de l'Union provinciale. Il a ainsi pu améliorer les perceptions du secteur auprès de ses pairs.

### ➤ **Le MAPAQ**

À différents moments au cours de l'année, vos représentants ont rencontré les dirigeants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Ces rencontres ont permis d'échanger sur le potentiel de développement du secteur, de ses besoins en appui politique et financier et connaître davantage les attentes gouvernementales. Ils ont également fait part, aux hauts fonctionnaires, de leurs attentes concernant le programme PAFRAPD.

### ➤ **Le CRAAQ**

Le Syndicat a travaillé à la mise à jour des références économiques de la production cunicole. Ces importantes données devraient permettre la réalisation éventuelle d'une étude de coût de production, outil de base pour le développement d'un programme d'appui et à l'obtention de mesures adaptées au secteur. De plus, ces références économiques pourront servir dans le cas du renouvellement de la convention de mise en marché et à mieux informer les institutions financières dont la FADQ. M. Maxime Tessier était chargé de ce dossier.

### ➤ **La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec**

Le Syndicat a maintenu ses échanges avec les responsables de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Ces échanges ont pour but de faire le point sur la production, les différents problèmes qui surviennent en cours d'année, les actions prises ainsi que les orientations et actions de développement du secteur. La RMAAQ est l'organisme chargé de s'assurer que les lois et règlements touchant la mise en marché sont appliqués avec la meilleure équité et intégrité possible. Le président et la permanence de votre organisme assurent la collaboration avec la RMAAQ.

### ➤ **Santé Canada**

En raison des contraintes liées au dossier des médicaments et au contrôle des limites maximales de résidus dans la chair de lapin, le Syndicat a établi des relations plus serrées avec l'ACIA et Santé Canada. C'est à ce ministère de déterminer les LMR et d'accepter les délais de retrait et les médicaments qui peuvent être utilisés sans danger pour la santé des Canadiens. C'est aussi en collaboration avec l'ACIA que les importations de lapins sont contrôlées.

### ➤ **L'Agence canadienne d'inspection des aliments**

C'est à l'ACIA que revient la responsabilité d'autoriser la transformation des lapins qui sont apportés aux abattoirs sous inspection fédérale. Le MAPAQ se charge de cette opération dans les abattoirs sous inspection provinciale.

De plus, l'ACIA procède régulièrement à la révision de ses normes de suivi de la qualité de la viande offerte aux consommateurs et aux procédures établies dans les établissements sous sa gouverne. Cette année encore, votre Syndicat a eu à répondre à une multitude de consultations en lien avec la salubrité des aliments, la gestion des éléments médicamenteux, l'étiquetage des produits et le transport des animaux.

### ➤ **La Financière agricole du Québec**

Des échanges se sont poursuivis avec la FADQ afin de trouver des moyens d'améliorer le support financier accordé aux entreprises cunicoles. Cette initiative se poursuivra dans les années à venir. Il convient aussi de mentionner que le Syndicat dispose d'une marge de crédit garantie par la FADQ afin de gérer la disposition des surplus si une telle situation devait se produire.

### ➤ **Ontario Rabbit**

C'est dans l'optique d'une meilleure concertation que vos représentants ont maintenu leurs liens avec les producteurs de l'Ontario. Rappelons que l'Ontario et le Québec produisent à eux deux plus de 90 % des lapins de chair du Canada. De plus, les liens étroits entre les deux groupes de producteurs sont vus favorablement par les instances fédérales dans le dossier du traitement des médicaments. Plus récemment, l'Ontario Rabbit a connu des difficultés financières forçant une suspension de ses activités.

Notons également que c'est à la demande d'Ontario Rabbit que votre Syndicat a pris le leadership au niveau du code canadien des bonnes pratiques d'élevage. Ce code devrait servir de référence aux divers gouvernements dans l'élaboration de lois et règlements visant le bien-être animal en production agroalimentaire.

### ➤ **La Fédération de la relève agricole du Québec**

Dans la recherche de nouveaux producteurs, vos élus ont fait diverses représentations auprès de la Fédération de la relève agricole afin de promouvoir la production.



### ➤ **Aliments du Québec**

Depuis quelques années, il est constaté que les aliments affichés provenance Québec ont la cote auprès des consommateurs. Le Syndicat continue ses recherches concernant les activités qui pourraient être réalisées par nos acheteurs pour accroître la distribution afin de mieux faire connaître le lapin du Québec.

### ➤ **La Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux**

Monsieur Pagé agit comme président du sous-groupe « lapins » au sein de la filière Santé et bien-être animal (BEA) mise en place par le MAPAQ. Un bilan des actions visant le bien-être des animaux a été réalisé et un plan d'action est en cours d'élaboration. Le BEA est un sujet très actuel auprès des consommateurs et tous, nous devons porter une attention spéciale aux conditions de vie, de soins et de manutention des lapins. L'un des objectifs majeurs de la Stratégie est l'utilisation raisonnable des antibiotiques et de trouver et faire connaître les alternatives possibles (vaccins, phages, etc.)

## 4. LA PROMOTION ET LA RECHERCHE

Les administrateurs et le personnel du SPLQ ont été appelés à échanger avec plusieurs personnes, dans l'objectif d'accroître les ventes de lapins. Le SPLQ a augmenté les efforts de marketing afin d'encourager une mise en marché efficace sur la base d'une bonne stratégie marketing et de communication sur l'élevage et les produits de viande de lapin qui possèdent de grandes qualités. La recherche demeure l'une des priorités pour l'amélioration continue du secteur cunicole.

### 4.1. LES PROGRAMMES DU MAPAQ

#### ➤ Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés (PAFRAPD)

Ce programme qui avait été renouvelé pour une année venait à échéance le 31 mars 2015. Le MAPAQ avait alors pris la décision en 2014 de le prolonger d'une année pour donner le temps à ses fonctionnaires d'en évaluer la portée et aux bénéficiaires d'en faire valoir toute l'importance. Le montant annuel alloué au Syndicat des producteurs de lapins du Québec pour le secteur cunicole était fixé à 66 000 \$.

Tous les projets soumis devaient s'appuyer sur la planification stratégique sectorielle. La production cunicole s'inscrit bien dans la démarche du MAPAQ de stimuler le développement des marchés, à l'intérieur et à l'extérieur de la province du Québec, des produits agricoles d'ici et dans la foulée de la nouvelle politique d'autosuffisance alimentaire de la province.

Grâce à ce programme, entre autres, les producteurs de lapins du Québec peuvent faire connaître leurs produits à un plus grand nombre de consommateurs, réaffirmer les valeurs nutritives et la facilité de le cuisiner, en améliorer la présentation et augmenter la place qu'ils occupent sur les tablettes des épiceries. Étant donné que la viande de lapin est encore trop peu connue des Québécois, nous croyons fermement que sa promotion est essentielle afin de la faire découvrir et apprécier par les consommateurs (réf. : Plan stratégique – pourcentage de gens ne connaissant pas la viande de lapin).

### 4.2. LES ACTIVITÉS 2014-2015

#### ➤ Promotions et relations publiques

Afin de susciter la consommation de viande de lapin, viande dite de spécialité, nous devons nous assurer que les consommateurs entendent souvent parler du produit, leur suggérer des façons simples et rapides de le consommer, assurer une présence dans les publications spécialisées et productions télé. Pour ce faire, nous avons fait appel à une professionnelle des relations avec les médias et établissons une stratégie de visibilité appropriée; cette personne est Mme Micheline Vallée.

Nous déposerons sur le site internet une liste partielle des parutions sur le lapin que son travail aura permis de réaliser. Notons aussi que ce travail a bénéficié d'une importante contribution financière du MAPAQ volet PAFRAPD.

La journée *Portes ouvertes sur les fermes du Québec* organisé par l'UPA, chaque année, permet un lien direct et concret avec les consommateurs. En septembre 2014, le kiosque du lapin fut encore une fois l'un des plus appréciés par le public, preuve que se faire voir engendre de l'intérêt. Les ententes avec quelques acheteurs, dont Lapin de Stanstead et Gibiers Canabec, permettent la transformation et l'offre de produits plus faciles à cuisiner. Cette situation suscite une demande croissante de la viande de lapin. Nous le constatons par le nombre de producteurs qui s'initient à la vente à la ferme.

### ➤ **Développement de marchés locaux et d'exportation**

Le moyen d'améliorer le volume de production et de stabiliser nos entreprises est d'augmenter les ventes de produits de lapin. Pour ce faire, le Syndicat souhaite la collaboration des acheteurs et explorer les moyens d'ouvrir des marchés pour les lapins du Québec. Également, le Syndicat souhaite explorer divers marchés pour le lapin congelé. L'évolution du projet de conservation de la viande actuellement en cours avec l'Université Laval permettra d'explorer des avenues de marchés actuellement impensables.

### ➤ **Guide de bonnes pratiques en production cunicole**

Le Guide de bonnes pratiques en production cunicole appuie les producteurs de lapins dans l'amélioration continue de la qualité de leur production. Tous s'entendent pour dire qu'un tel guide permet une meilleure perception des obligations du producteur et des exigences pour les fournisseurs d'intrants et de services. La publication du guide à l'automne 2013 aura permis aux producteurs du Québec de mieux se distinguer et d'élever les standards du marché afin de répondre aux multiples inquiétudes et questionnements des consommateurs.

### ➤ **Amélioration de nos connaissances en santé et bien-être animal**

Dans la foulée des orientations de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, nous devons :

- poursuivre la recherche des éléments de connaissance en regard de la production cunicole;
- optimiser la décision en cas de détection de maladies;
- améliorer nos techniques de prévention;
- adopter des modes d'élevage et le développement de la santé et du bien-être animalier;
- assurer un transfert des orientations convenues vers les producteurs.

La problématique liée à l'administration de médicaments non homologués au Canada a fait ressortir que les pharmaceutiques et les organismes de surveillance de la santé humaine et animale se préoccupent peu des conséquences pour les producteurs et leurs troupeaux lorsqu'ils décident de suspendre l'utilisation des médicaments les plus efficaces.

Il convient d'asseoir tous les intervenants concernés ainsi que les chercheurs à une même table et de s'entendre pour que la meilleure pharmacopée soit disponible et acceptée pour le secteur.

### ➤ **Structure de concertation cunicole**

La structure de concertation cunicole, mise en place depuis trois ans, s'est réunie à cinq reprises en 2014-2015. Animés par les bonnes discussions et le partage de visions d'avenir souvent un peu divergentes, les membres de la structure ont manifesté la volonté d'établir des plans d'action concertés de la part de tous les partenaires liés dans la production et la mise en marché, la structure a besoin d'encadrement et de support financier du MAPAQ pour continuer à fonctionner et à se développer.

### **4.3. LE PLAN D'ACTION 2014-2015**

Le plan d'action 2014-2015 répondait aux objectifs du plan stratégique du secteur, au programme du MAPAQ et aux priorités identifiées par le Syndicat.

Il est important de faire connaître les produits à une plus vaste gamme de consommateurs potentiels. Le développement de nouveaux produits à base de lapin et une meilleure présentation réussiront, sans aucun doute, à inciter les consommateurs à faire de nouvelles expériences culinaires, à la maison comme au restaurant, avec la viande de lapin.

Par des activités planifiées, le SPLQ tente de favoriser l'intégration du lapin du Québec comme plat de tous les jours et au menu d'occasions spéciales. Les activités ont été choisies afin de répondre aux recommandations du plan stratégique et, particulièrement, pour atteindre l'objectif d'accroître les ventes.

Il est à noter que ce programme du MAPAQ est terminé depuis le 31 mars dernier et que le MAPAQ tarde toujours à annoncer ce que devrait être le prochain programme d'aide aux associations de producteurs du secteur agroalimentaire. Le Syndicat poursuit les discussions avec l'ensemble des organismes bénéficiaires de ce programme, en vue d'en obtenir le renouvellement et l'amélioration de certains aspects.

#### **4.4. LA RECHERCHE**

Le projet de recherche sur la conservation de la viande en tablette, convenu par la structure en 2012, s'est poursuivi. Dans ce projet, les producteurs sont mis à contribution via leur organisation soit par l'implication personnelle de certains producteurs ou du personnel dédié au Syndicat, et par la fourniture de lapins requis pour la recherche. L'ensemble de ce dossier est piloté de main de maître par la Dre Linda Saucier de l'Université Laval et appuyé par la Structure de concertation. De plus, un ajout d'activité a fait l'objet d'une demande d'aide financière pour une étude sur le temps de retrait pour un jeûne optimal. Nous souhaitons que le MAPAQ accepte de contribuer à cette recherche très importante pour notre secteur.

# États financiers 2014-2015

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS**

**EXERCICE TERMINÉ**

**LE 31 JUILLET 2015**

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

**SOMMAIRE**

Rapport de l'auditeur indépendant	2
Résultats	3
Évolution des actifs nets	4
Bilan	5 - 6
Flux de trésorerie	7 - 8
Notes complémentaires	9 à 14

**SCF Montérégie Inc.**  
**SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS**

---

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs du  
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 juillet 2015, l'état des résultats, l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

*Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC au 31 juillet 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*SCF Montérégie Inc.*

SCF Montérégie Inc. <sup>1</sup>

Saint-Hyacinthe  
Le 22 octobre 2015

<sup>1</sup> Manon Gemme, CPA auditrice, CGA



SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

RÉSULTATS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2015

	Administration \$	Agence de vente \$	2015 \$	2014 \$
<b>PRODUITS</b>				
Subventions	52 863	-	52 863	69 598
Contributions	119 560	28 166	147 726	114 538
Projets de recherche	-	-	-	493
Produits de la vente de lapins	2 751	1 800 581	1 803 332	1 650 785
Intérêts et autres produits	2 738	404	3 142	694
Gain sur radiation de dette	16 475	-	16 475	11 475
	<u>194 387</u>	<u>1 829 151</u>	<u>2 023 538</u>	<u>1 847 583</u>
<b>CHARGES</b>				
Instances et direction générale	28 972	484	29 456	21 922
Promotion	38 317	-	38 317	34 613
Projets de recherche	782	-	782	105
Paiements aux producteurs	-	1 800 581	1 800 581	1 648 571
Services professionnels	54 944	34 546	89 490	107 205
Contributions à l'Union des producteurs agricoles	5 347	-	5 347	4 212
Loyer et entreposage	-	440	440	360
Assurances	1 173	-	1 173	1 183
Frais de bureau et abonnements	1 611	57	1 668	1 857
Télécommunications	109	(65)	44	1 144
Intérêts, pénalités et frais bancaires	60	-	60	318
Dédommagement	-	(2 893)	(2 893)	4 600
	<u>131 315</u>	<u>1 833 150</u>	<u>1 964 465</u>	<u>1 826 090</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u>63 072</u>	<u>(3 999)</u>	<u>59 073</u>	<u>21 493</u>

4

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2015**

	<u>2015</u>		<u>2014</u>	
	Administration non affectés \$	Agence de vente \$	Total \$	Total \$
Solde au début	31 953	(304 590)	(272 637)	(294 130)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>63 072</u>	<u>(3 999)</u>	<u>59 073</u>	<u>21 493</u>
Solde à la fin	<u>95 025</u>	<u>(308 589)</u>	<u>(213 564)</u>	<u>(272 637)</u>

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

BILAN  
AU 31 JUILLET 2015

	2015		2014	
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	133 964	\$	94 546	\$
Dépôt à terme, 0,65 %, échéant le 18 août 2015	11 587		11 512	
Débiteurs (note 3)	85 469		95 023	
Frais payés d'avance	238		269	
Inventaire de lapins	1 217		-	
	<u>232 475</u>	\$	<u>201 350</u>	\$

*Julien Page*

\_\_\_\_\_, administrateur

*M. T...*

\_\_\_\_\_, administrateur

6

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

BILAN  
AU 31 JUILLET 2015

	2015		2014	
<b>PASSIF</b>				
<b>À COURT TERME</b>				
Créiteurs (note 5)	75 757	\$	75 229	\$
Portion à court terme de la dette à long terme (note 6)	<u>12 000</u>		<u>12 000</u>	
	87 757		87 229	
Dette à long terme (note 6)	<u>358 282</u>		<u>386 758</u>	
	446 039		473 987	
<b>ACTIFS NETS</b>				
Non affectés	95 025		31 953	
Affectés	<u>(308 589)</u>		<u>(304 590)</u>	
	<u>(213 564)</u>		<u>(272 637)</u>	
	<u>232 475</u>	\$	<u>201 350</u>	\$

7

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2015

	2015		2014	
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION				
Excédent des produits sur les charges	59 073	\$	21 493	\$
Élément n'affectant pas la trésorerie :				
Gain sur radiation de dette	<u>(16 476)</u>		<u>(11 475)</u>	
	42 597		10 018	
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	<u>8 821</u>		<u>(397 152)</u>	
	<u>51 418</u>		<u>(387 134)</u>	
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT				
Augmentation de la dette à long terme	-		417 233	
Remboursement de la dette à long terme	<u>(12 000)</u>		<u>(11 300)</u>	
	<u>(12 000)</u>		<u>405 933</u>	
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	39 418		18 799	
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>94 546</u>		<u>75 747</u>	
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>133 964</u></u>	\$	<u><u>94 546</u></u>	\$

8

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2015

	2015		2014	
VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT				
Diminution (augmentation)				
Débiteurs	9 554	\$	701	\$
Dépôt à terme	(75)		(74)	
Frais payés d'avance	31		20	
Inventaire de lapins	(1 217)		-	
Augmentation (diminution)				
Créditeurs	<u>528</u>		<u>(397 799)</u>	
	<u>8 821</u>	\$	<u>(397 152)</u>	\$
LA TRÉSORERIE EST COMPOSÉE DE:				
Encaisse	<u>133 964</u>	\$	<u>94 546</u>	\$

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 JUILLET 2015**

**1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS**

Le Syndicat des producteurs de lapins du Québec a été constitué le 27 octobre 1984 en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (Québec). Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

Le Syndicat a pour objectif d'administrer le plan conjoint des producteurs de lapins, la mise en marché et la promotion du lapin.

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

**MODE DE PRÉSENTATION**

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

**UTILISATION D'ESTIMATION**

La présentation des états financiers, conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux bénéfices de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. L'élément significatif des états financiers qui requiert davantage l'utilisation d'estimation est la provision pour mauvaises créances.

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 JUILLET 2015**

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**COMPTABILITÉ PAR FONDS**

L'OSBL, Syndicat des producteurs de lapins du Québec applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les subventions.

Les produits et les charges afférents à l'administration et à la promotion du lapin sont présentés dans le fonds d'administration.

Les produits et les charges afférents à la mise en marché des lapins sont présentés dans le fonds de l'agence de vente.

**CONSTATATION DES PRODUITS**

Les subventions sont constatées lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant de la vente de lapins, des contributions et les autres produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les marchandises sont expédiées ou les services rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.



**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 JUILLET 2015**

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**PLACEMENTS**

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition.

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

Évaluation des instruments financiers

Le syndicat évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme, des débiteurs et des frais payés d'avance.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

**STOCKS**

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 JUILLET 2015

3. DÉBITEURS

	2015		2014	
Acheteurs	71 643	\$	65 441	\$
Subventions	16 078		28 557	
Taxe à la consommation à recevoir	-		954	
Autres	72		71	
	<u>87 793</u>		<u>95 023</u>	
Provision pour mauvaises créances	(2 324)		-	
	<u>85 469</u>	\$	<u>95 023</u>	\$

4. EMPRUNT BANCAIRE

Le syndicat disposait d'une marge de crédit qui a été fermée le 20 juillet 2015.

5. CRÉDITEURS

	2015		2014	
Producteurs - achats de lapins	46 612	\$	41 553	\$
Dépôts de garantie	13 000		13 000	
L'Union des producteurs agricoles	10 722		9 623	
Taxe à la consommation à payer	3 410		-	
Déplacement, représentation (administrateurs)	1 701		-	
Autres	312		11 053	
	<u>75 757</u>	\$	<u>75 229</u>	\$

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 JUILLET 2015

6. DETTE À LONG TERME

	2015	2014
Emprunt de l'Union des producteurs agricoles, d'une valeur nominale de 350 104 \$, sans intérêt, remboursable par versements mensuels de 1 000 \$ de capital, échéant en juillet 2028. Cet emprunt sans intérêt a initialement été comptabilisé à sa juste valeur en tenant compte d'un taux d'intérêt de 4,5 % qui correspond aux frais de finance encourus au cours des années passées, pour un montant initial de 417 233 \$ dont une radiation de capital de 12 000 \$ et de 4 475 \$ d'intérêts a eu lieu au cours de l'exercice	<u>370 282</u>	<u>398 758</u>
	370 282	398 758
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>(12 000)</u>	<u>(12 000)</u>
	<u><u>358 282</u></u> \$	<u><u>386 758</u></u> \$

Versements estimatifs de la dette à long terme pour les cinq prochains exercices :

2016	12 000 \$
2017	12 000 \$
2018	12 000 \$
2019	12 000 \$
2020	12 000 \$

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE LAPINS DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 JUILLET 2015**

**7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

Au cours de l'exercice, le Syndicat s'est engagé envers l'Union des producteurs agricoles à payer à titre de charges un montant de 114 852 \$ (132 913 \$ en 2014) en services techniques, en assurances, en loyer et en contributions. L'Union des producteurs agricoles a entre autres, les fonctions de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts économiques et sociaux du Syndicat.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur établie et acceptée par les parties.

Les soldes à payer relativement à ces opérations sont inclus dans les créditeurs et représentent des sommes de 10 722 \$ (9 623 \$ en 2014).

**8. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

Le syndicat (agence de vente) tire une partie de leurs revenus, soit environ 44 %, d'un seul client. Si ce client cessait de faire affaire avec le syndicat, la direction est d'avis que la poursuite de certaines activités prévues à leur budget serait remise en question.

**9. INSTRUMENTS FINANCIERS**

**JUSTE VALEUR**

La juste valeur de l'encaisse, du dépôt à terme, des débiteurs, des frais payés d'avance ainsi que des créditeurs est équivalente à la valeur comptable étant donné leur brève échéance.

**RISQUE DE CRÉDIT**

Le syndicat n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque tierce partie. Le syndicat évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. Le syndicat établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Sinon le syndicat (agence de vente) fait une provision dans les créditeurs de syndicat. Au 31 juillet 2015, un montant à recevoir de 2 324 \$ a été déprécié.

**RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Le syndicat gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie.

Le syndicat n'a pas de risque de taux d'intérêts sur sa dette à long terme, puisqu'aucun des emprunts n'est grevé d'intérêts.



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Des membres du Syndicat des producteurs  
de lapins du Québec

Le 13 novembre 2015

Drummondville



Le 23 octobre 2015

**AVIS DE CONVOCATION**  
**À tous les membres du**  
**Syndicat des producteurs de lapins du Québec**

Madame,  
Monsieur,

Par la présente, vous êtes convoqué à l'assemblée générale annuelle 2015 des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec se tiendra aux coordonnées suivantes :

**Date :** **Le vendredi 13 novembre 2015**  
**Heure :** *L'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec suivra celle des producteurs visés par le Plan conjoint*  
**Lieu :** **Best Western Plus Hôtel Universel, Salle Van Gogh  
915, rue Hains, Drummondville (Québec) J2C 3A1  
(Sortie 177 de l'autoroute 20)  
Téléphone : 819 474-6835**

Avec le thème « *Soyons visionnaire!* », vos administrateurs vous convient à ce rendez-vous annuel. Vous serez amené à réfléchir en atelier sur le prochain plan stratégique quinquennal pour votre syndicat. L'assemblée générale annuelle est un moment privilégié pour prendre acte des actions posées dans la dernière année, convenir des priorités et élire vos représentants au conseil d'administration. À cet égard, nous avons reçu une seule mise en candidature pour combler le poste actuellement occupé par M. Dominique Trudel.

Veillez prendre note que le déroulement de l'assemblée ainsi que les différents votes se prendront en fonction du Règlement sur le droit de vote des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec (RLRQ, chapitre M-35.1, r. 212.1). De plus, vous trouverez ci-joint un projet d'ordre du jour (au verso) ainsi que le procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Nous espérons que vous serez des nôtres et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos cordiales salutations.



Armand Plourde  
Directeur général

p. j. 2



## PROJET D'ORDRE DU JOUR

### Assemblée générale annuelle des membres du Syndicat des producteurs de lapins du Québec

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Rappel des règles de procédures des assemblées délibérantes
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 novembre 2014
6. Présentation du rapport des activités de l'année
7. Présentation des états financiers et désignation d'un auditeur externe
8. Message des membres du conseil d'administration du Syndicat
9. Étude des résolutions
10. Mot du représentant de l'Union des producteurs agricoles et des autres invités
11. Élection des administrateurs
12. Désignations des membres du comité grief, du producteur ambassadeur
13. Tirage des prix de présences
14. Levée de l'assemblée

#### **Vote :**

- ✓ *Chaque membre a droit à une voix.*
- ✓ *Les invités n'ont pas le droit de vote.*
- ✓ *Les différents votes se prendront en fonction du règlement sur le vote*

## PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle des membres  
du Syndicat des producteurs de lapins du Québec  
Tenue le 14 novembre 2014 à l'Hôtel Best Western à Drummondville

### Présences :

#### Mesdames :

- ▶ Florence Fleury
- ▶ Martine Paul
- ▶ Sophie Daviau
- ▶ Stéphanie Ménard
- ▶ Michèle Lafetière
- ▶ Linda Saucier, Université de Laval
- ▶ Priska Kone, Université de Laval
- ▶ Mélanie Lemieux
- ▶ Annie Pauzé
- ▶ Digna Marlène Reyes Osorio
- ▶ Lucie Larivière
- ▶ Stéphanie Roy, MAPAQ
- ▶ Karine Guillemette, FADQ

#### Messieurs :

- ▶ Lucas Sévigny
- ▶ Julien Pagé
- ▶ Frédéric Lagacé
- ▶ Claude Bergeron
- ▶ Dominique Trudel
- ▶ Dominic Cloutier
- ▶ Gaétan Corriveau
- ▶ Bernard Marsolais
- ▶ David Berthelette
- ▶ Romain Ouaniche
- ▶ Éric Cyr
- ▶ Maxime Tessier
- ▶ Patrick Faille
- ▶ Gérald Tessier
- ▶ Yan Turmine
- ▶ Jean-Pierre Kack
- ▶ Ghislain Boisclair
- ▶ Benoit Dubuc
- ▶ Stéphane Riopel
- ▶ Alain Belhumeur
- ▶ Armand Plourde, UPA
- ▶ Martin Caron, UPA
- ▶ Patrick Monsengo, RMAAQ
- ▶ Louis Bonneville, SEC Repro
- ▶ Jérôme Del Castillo, Faculté de médecine vétérinaire

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président, M. Julien Pagé, ouvre la rencontre en souhaitant des discussions positives et tournées vers l'avenir.

### 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Claude Bergeron et appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu d'adopter l'avis de convocation comme transmis en date du 23 octobre 2014.

### 3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1<sup>er</sup> novembre 2013
5. Message des membres du conseil d'administration du Syndicat
6. Étude des résolutions
7. Mot du représentant de l'Union des producteurs agricoles et des autres invités
8. Élection des administrateurs
9. Divers : nomination des producteurs au comité grief et du producteur ambassadeur
10. Levée de l'assemblée

*Prenez note qu'il y aura un tirage de prix de présence à la levée de la séance.*

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Frédéric Lagacé, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour comme présenté.

### 4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 1ER NOVEMBRE 2013

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Maxime Tessier et appuyée par Mme Martine Paul, il est unanimement résolu de ne pas procéder à la lecture du procès-verbal, considérant que tous les membres l'ont reçu avec la convocation et qu'ils n'ont aucun amendement à y apporter.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Claude Bergeron, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 1<sup>er</sup> novembre 2013 comme rédigé.

### 5. MESSAGE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT

Monsieur Pagé remercie tous les producteurs et organismes impliqués dans l'avancement des différents dossiers du Syndicat.

Monsieur Tessier mentionne le travail effectué pour l'intégration des nouveaux producteurs avec le CRAAQ sur les références économiques et autres, et regrette le temps mis dans le dossier OKA qu'il considère comme étant du temps non productif et souligne l'importante implication du président dans l'avenir du secteur.

Monsieur Kack rappelle toute la démarche en lien avec le dossier des médicaments et du bien-être animal. Il remercie les docteurs Saucier et Del Castillo ainsi que leur équipe pour ce colossal travail; il souligne aussi le travail du président dans le développement de la production et les multiples actions de promotion.

M. Trudel souligne l'importante implication de tous les membres du conseil et souligne l'appui du président dans tous les dossiers du Syndicat.

Monsieur Berthelette mentionne avoir beaucoup appris sur le fonctionnement d'une organisation de producteurs et constate le très grand nombre de dossiers traités, ainsi que l'ardeur du président à l'avancement de la production; il souhaite pouvoir s'impliquer davantage dans l'avenir.

## 6. ÉTUDE DES RÉSOLUTIONS

Aucune résolution formelle n'est soumise pour discussion, mais l'assemblée souhaite que le Syndicat œuvre ardemment à trouver une solution définitive à la problématique du transport vers Flinton et aux coûts que cette situation entraîne pour certains producteurs.

## 7. MOT DU REPRÉSENTANT DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES ET DES AUTRES INVITÉS

Monsieur Caron constate un mouvement de positivisme et d'optimisme très rassurant pour l'Union; il mentionne que le président, M. Pagé, est une « bougie d'allumage » dans de multiples dossiers dans lesquels il est impliqué comme la Table des groupes en organisation, et la mise en marché rappelant que le lapin est toujours mis en évidence.

Il mentionne que le lapin est toujours très populaire lors de banquets ou activités de reconnaissance comme le *Banquet des Saveurs* tenu dans sa région. Il affirme en avoir fait part récemment au sous-ministre Archambault lors d'une discussion sur les services-conseils. Il souligne également l'arrivée du nouveau service de M. Tessier comme agronome-conseil et recommande fortement l'utilisation du réseau Agriconseils aux producteurs présents.

Monsieur Caron complète son message en encourageant les producteurs à poursuivre leurs activités de développement de la production. De plus, il suggère la poursuite des activités de promotion puisqu'il estime que c'est la voie privilégiée pour faire connaître les produits de niche, comme le lapin au Québec.

## 8. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

### ***Nomination d'un président d'élection, d'un secrétaire d'élection et de scrutateurs***

Le président indique que, pour le bon fonctionnement des élections, les producteurs doivent procéder à la nomination d'un président d'élection, d'un secrétaire d'élection et de deux scrutateurs d'élection.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par M. Lucas Sévigny, il est unanimement résolu de nommer M. Armand Plourde, président d'élection.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Lucas Sévigny et appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu de nommer M. Éric Cyr, secrétaire d'élection.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par Mme Florence Fleury et appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu de nommer Mme Linda Saucier et M. Martin Caron, scrutateurs d'élection.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Lucas Sévigny et appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu d'ouvrir la séance d'élection, et ce, à la demande du président d'élection, M. Plourde.

Le président d'élection rappelle les règles de procédure en mentionnant avoir reçu des mises en candidature pour tous les postes visés par la présente élection.

➤ **Élection au poste n°1 – président, mandat de trois ans**

Une seule mise en candidature a été reçue et est considérée conforme, soit celle de M. Julien Pagé. Le président d'élection le déclare élu par acclamation.

➤ **Élection au poste n°5 – administrateur, mandat de trois ans**

Le président d'élection mentionne avoir reçu deux mises en candidature pour ce poste. Il invite MM. David Berthelette et Benoit Dubuc à prononcer une courte allocution démontrant leurs objectifs pour le poste d'administrateur.

Après validation des règles d'élections pour le poste 5 réservé aux producteurs membres du groupe B, il déclare M. Benoit Dubuc élu.

Comme tous les postes sont comblés, le président d'élection demande une proposition pour clore les élections et détruire les bulletins de vote.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Maxime Tessier et appuyée par M. Dominique Trudel, il est unanimement résolu de clore les élections et de détruire les bulletins de vote.

Le nouveau conseil d'administration du SPLQ est donc composé de :

- M. Julien Pagé, président, poste n 1, prochaine élection en 2017
- M. Maxime Tessier, vice-président, poste n 2, prochaine élection en 2016
- M. Dominique Trudel, administrateur, poste n 3, prochaine élection en 2015
- M. Jean-Pierre Kack, administrateur, poste n 4, prochaine élection en 2016
- M. Benoit Dubuc, administrateur, poste n 5, prochaine élection en 2017

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** et appuyée, il est unanimement résolu que les producteurs suivants soient les producteurs à contacter pour compléter le comité de révision des plaintes en vertu des règles de fonctionnement du Syndicat et du Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins.

Ces producteurs sont soumis aux mêmes règles administratives que les membres du conseil d'administration :

- Mme Martine Paul
- M. Claude Bergeron
- M. Frédéric Lagacé
- M. Lucas Sévigny

Le président mentionne avoir reçu une lettre de M. Jacques Thérien qui mentionne vouloir se retirer de la fonction de producteur-ambassadeur. Il demande donc des propositions pour effectuer le mandat en remplacement de M. Thérien.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Jean-Pierre Kack et appuyée par Mme Florence Fleury, il est unanimement résolu que Mme Martine Paul soit désignée productrice-ambassadrice pour la prochaine année.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Maxime Tessier et appuyée par M. Benoit Dubuc, il est unanimement résolu que M. Lucas Sévigny soit désigné producteur-ambassadeur pour les deux prochaines années.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Claude Bergeron, appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu de prendre le vote à main levée.

Le président déclare Mme Martine Paul productrice-ambassadrice pour l'année 2014-2015.

Le président procède au tirage des prix de présence. Les heureux gagnants sont :

- Dominique Trudel : bon d'achat de 50 \$ chez Laprodéo
- Stéphane Riopel : 1 an d'abonnement à La Terre de chez nous
- Florence Fleury : 2 ans d'abonnement au magazine Vivre à la campagne
- Dominic Cloutier : bon d'achat de 25 \$ chez Ranch cunicole
- Martine Paul : bon d'achat de 50 \$ chez SEC Repro
- Annie Pauzé : bon d'achat de 50 \$ chez Laprodéo
- Sophie Daviau : bon d'achat de 25 \$ chez Ranch cunicole
- Alain Belhumeur : boîte à lunch pour pique-nique de La Terre de chez nous
- Lucie Larivière : Livres pour enfants sur l'agriculture

## 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Avant de lever la séance, le président invite M. Dubuc à présenter son entreprise. M. Dubuc explique, images à l'appui, les investissements qu'il a faits pour développer une maternité de 1 200 femelles. Les producteurs soulignent le fait très intéressant et souhaitent connaître une autre entreprise l'an prochain.

M. Pagé souligne la tenue d'un souper festif avec comme plat principal du lapin. Cette activité a été organisée principalement par Bélisle Solution Nutrition, propriétaire de Lapins de Stanstead, en collaboration avec le Syndicat. Il invite M. Turmine à expliquer le fonctionnement du souper et le remercie grandement pour son implication dans la tenue de cette grande première pour le secteur.

**SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE** par M. Claude Bergeron, appuyée par M. Jean-Pierre Kack, il est unanimement résolu de lever l'assemblée. Il est 17 h 30.

---

Julien Pagé, président

---

Armand Plourde, secrétaire général

## ACTIONS RÉALISÉES SUR LES PRIORITÉS D'ACTION 2014-2015

Exercice de priorisation adopté par l'assemblée générale annuelle 2014.

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS	ACTIONS PROPOSÉES	ACTIONS RÉALISÉES
<p><b>OBJECTIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Sécuriser nos marchés et garder nos prix</li> </ul> <p><b>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Ventes de lapins du Québec accrues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'efficacité du secteur cunicole québécois pour une présence accrue de produits à base de Lapin du Québec dans les grands réseaux de distribution alimentaire et dans les boucheries spécialisées</li> <li>• Rechercher et accompagner de nouveaux marchés et abattoirs</li> <li>• Encourager l'achat de Lapin du Québec</li> <li>• Favoriser et encourager le développement de nouveaux produits</li> <li>• Compléter la recherche visant à augmenter la durée de vie en tablette du Lapin du Québec</li> <li>• Augmenter les efforts marketing :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ donner une valeur ajoutée au Lapin du Québec pour nous démarquer des autres viandes de spécialité ainsi que des produits importés;</li> <li>▪ miser sur nos avantages concurrentiels.</li> </ul> </li> <li>• Développer le marché des produits haut de gamme</li> <li>• Faire un suivi de l'utilisation du logo Lapin du Québec et en encourager l'utilisation</li> <li>• Bonifier les conventions de mise en marché sur les prix, mode de paiement, livraisons, délais, etc.</li> <li>• Rechercher des options d'abattage fédéral au Québec</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotions diverses, publications de nouvelles recettes, démarches pour la mise à niveau du Clapex, obtention de projets de recherches sur les médicaments, poursuite des travaux durée de vie...</li> </ul>

DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION	ACTIONS PROPOSÉES	ACTIONS RÉALISÉES
<p><b>OBJECTIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Augmenter graduellement le volume de Lapin du Québec de 5 500 à 7 000 Lapins du Québec/semaine d'ici 2024</li> <li>➔ Faire plus de recherche appliquée sur les potentiels du Lapin du Québec</li> </ul> <p><b>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Rentabilité des fermes d'élevage améliorée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire respecter les PPA afin de garantir un approvisionnement stable aux acheteurs en fonction des engagements en vigueur</li> <li>• Avoir un programme de sécurité du revenu pour les entreprises cunicoles</li> <li>• Informer les producteurs sur les programmes d'aide existants</li> <li>• Améliorer l'accès au financement pour les entreprises du secteur</li> <li>• Favoriser l'aide et la transmission des connaissances aux éleveurs</li> <li>• Contribuer à l'amélioration continue des standards de qualité</li> <li>• Continuer à bien faire connaître les produits de Lapin du Québec par des promotions et publicités afin d'augmenter la consommation par habitant et ainsi encourager le démarrage de nouvelles entreprises</li> <li>• Permettre l'accès aux principaux antibiotiques tout en travaillant à réduire leur utilisation</li> <li>• Favoriser les projets de R &amp; D dans le secteur cunicole, poursuivre les démarches avec l'ACIA et AAC pour l'obtention d'homologation des médicaments</li> <li>• Mettre en place un mentorat pour les nouveaux producteurs et un programme d'appui aux producteurs en place</li> <li>• Favoriser et développer les services-conseils</li> <li>• Compléter la mise à niveau des références économiques et établir le coût de production</li> <li>• Participation à la Stratégie de bien-être animal et promotion du bien-être animal dans les clapiers et le transport, réduction de l'utilisation des antibiotiques</li> <li>• Chercher à minimiser les impacts financiers aux producteurs liés à l'abattage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation des engagements des acheteurs, révision des PPA, rencontre de la FADQ pour discuter l'augmentation d'Agri investissement, diffusion des fiches techniques et mentorat, promotions faites et nouvelles recettes, autorisation temporaire et communication avec les hauts responsables d'AAC et projet de recherches, promotion du réseau AgriConseils, code canadien pour 2017,</li> </ul>



FONCTIONNEMENT PLUS EFFICACE DE L'AGENCE DE VENTE	ACTIONS PROPOSÉES	ACTIONS RÉALISÉES
<p><b>OBJECTIF</b></p> <p>➤ Appliquer avec rigueur et discipline la convention et les règlements</p> <p><b>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</b></p> <p>➤ Respect du temps de travail unité-personne fixé dans le plan de redressement (1,31 ressource par semaine).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter les acheteurs à respecter les conditions de mise en marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ respect de la facturation, des garanties de paiement;</li> <li>▪ négocier pour des périodes d'engagement plus longues;</li> <li>▪ éviter les négociations hebdomadaires ou ajustements de dernière minute.</li> </ul> </li> <li>• Éviter et/ou gérer les surplus et les pénuries</li> <li>• S'assurer que le transport des lapins du Québec soit réalisé selon les meilleures pratiques connues et au moindre coût possible</li> <li>• Disposer des coordonnées complètes et à jour des producteurs (postales, numéros de cellulaire et adresses courriel)</li> <li>• Favoriser le transfert de documents via Internet (avec les acheteurs, les producteurs et les divers intervenants)</li> <li>• Bonifier les conventions de mise en marché sur les prix, mode de paiement, livraisons, délais, etc.</li> <li>• Préparer la révision quinquennale de la RMAAQ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission impossible d'arbitrage, équilibre offre demande, en renégociation, en voie</li> </ul>
MOBILISATION DES PRODUCTEURS	ACTIONS PROPOSÉES	ACTIONS RÉALISÉES
<p><b>OBJECTIF</b></p> <p>➤ Consolider la confiance des producteurs envers leur Syndicat et leurs administrateurs</p> <p><b>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</b></p> <p>➤ Adhésion et appui des producteurs aux orientations de leur CA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer régulièrement les producteurs de la réalisation d'une étape et d'actions spécifiques de l'UPA</li> <li>• Clarifier le rôle et la responsabilité de l'AGA, du CA, du président et des permanents</li> <li>• Renforcer la vie associative autour des priorités d'action du conseil d'administration</li> <li>• Maintenir à quatre le nombre de publications du Messenger cunicole</li> <li>• Maintenir la formule bonifiée de l'AGA avec participation de conférencier ou invité spécial</li> <li>• Faire la mise à jour du plan stratégique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Messenger cunicole maintenu, et participation des membres du C.A., publication dans la TCN tribune des présidents et Est en ouest, souper spécial,</li> </ul>

## PRIORITÉS D'ACTION 2015-2016

Exercice de priorisation réalisé par le conseil d'administration, des commentaires et orientations de producteurs en cours d'année, des exigences de l'UPA dans le cadre du plan de redressement ainsi que des actions identifiées dans la demande d'aide au Programme d'appui financier aux regroupements et aux associations de producteurs désignés - Plan d'action 2015-2016.

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS	ACTIONS PROPOSÉES
<p><b>OBJECTIF</b></p> <p>➔ Sécuriser nos marchés et garder nos prix</p> <p><b>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</b></p> <p>➔ Ventes de lapins du Québec accrues</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'efficacité du secteur cunicole québécois pour une présence accrue de produits à base de lapin du Québec dans les grands réseaux de distribution alimentaire et dans les boucheries spécialisées</li> <li>• Encourager l'achat de lapins du Québec</li> <li>• encourager le développement de nouveaux produits</li> <li>• Compléter la recherche visant à augmenter la durée de vie en tablette du lapin du Québec</li> <li>• Maintenir les efforts marketing :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ donner une valeur ajoutée au lapin du Québec pour nous démarquer des autres viandes de spécialité ainsi que des produits importés;</li> <li>▪ miser sur nos avantages concurrentiels.</li> </ul> </li> <li>• Développer des partenariats pour la promotion des produits cunicoles</li> <li>• Faire un suivi de l'utilisation du logo Lapin du Québec et en encourager l'utilisation</li> <li>• Renouveler les conventions de mise en marché sur les prix, mode de paiement, livraisons, délais, etc.</li> <li>• Rechercher des options d'abattage fédéral au Québec</li> <li>• Déposer des projets pour mieux contrôler et encourager l'utilisation du logo</li> </ul>

DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION	ACTIONS PROPOSÉES
<p><b>OBJECTIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Augmenter graduellement le volume de lapin du Québec de 5 500 à 7 000 lapins du Québec/semaine d'ici 2024</li> <li>➤ Faire plus de recherche appliquée sur les potentiels du lapin du Québec</li> </ul> <p><b>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rentabilité des fermes d'élevage améliorée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire respecter les PPA afin de garantir un approvisionnement stable aux acheteurs en fonction des engagements en vigueur</li> <li>• Obtenir des améliorations aux programmes de sécurité du revenu pour les entreprises cunicoles</li> <li>• Informer les producteurs sur les programmes d'aide existants</li> <li>• Améliorer l'accès au financement pour les entreprises du secteur</li> <li>• Favoriser l'aide et la transmission des connaissances aux éleveurs</li> <li>• Contribuer à l'amélioration continue des standards de qualité</li> <li>• Continuer à bien faire connaître les produits du Lapin du Québec par des promotions et publicités afin d'augmenter la consommation par habitant et ainsi encourager le démarrage de nouvelles entreprises</li> <li>• Permettre l'accès aux principaux antibiotiques tout en travaillant à réduire leur utilisation</li> <li>• Favoriser les projets de R &amp; D dans le secteur cunicole, poursuivre les démarches avec l'ACIA et AAC pour l'obtention d'homologation des médicaments</li> <li>• Débuter le projet mentorat pour les nouveaux producteurs et un programme d'appui aux producteurs en place</li> <li>• Favoriser et développer les services-conseils</li> <li>• Compléter la mise à niveau des références économiques et établir le coût de production</li> <li>• Participation à la Stratégie de bien-être animal et promotion du bien-être animal dans les clapiers et le transport; participation à la rédaction du code canadien</li> <li>• Chercher à minimiser les impacts financiers aux producteurs liés à l'abattage</li> </ul>

FONCTIONNEMENT PLUS EFFICACE DE L'AGENCE DE VENTE	ACTIONS PROPOSÉES
<p><b>OBJECTIF</b></p> <p>➔ Appliquer avec rigueur et discipline la convention et les règlements</p> <p><b>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</b></p> <p>➔ Respect du temps de travail unité-personne fixé dans le plan de redressement (1,31 ressource par semaine).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter les acheteurs à respecter les conditions de mise en marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ respect de la facturation, des garanties de paiement;</li> <li>▪ négocier pour des périodes d'engagement plus longues;</li> <li>▪ éviter les négociations hebdomadaires ou ajustements de dernière minute.</li> </ul> </li> <li>• Éviter et/ou gérer les surplus et les pénuries</li> <li>• S'assurer que le transport des lapins du Québec soit réalisé selon les meilleures pratiques connues et au moindre coût possible</li> <li>• Favoriser le transfert de documents via Internet (avec les acheteurs, les producteurs et les divers intervenants)</li> <li>• Bonifier les conventions de mise en marché sur les prix, mode de paiement, livraisons, délais, etc.</li> <li>• Participer à la révision quinquennale de la RMAAQ</li> </ul>
MOBILISATION DES PRODUCTEURS	ACTIONS PROPOSÉES
<p><b>OBJECTIF</b></p> <p>➔ Consolider la confiance des producteurs envers leur Syndicat et leurs administrateurs</p> <p><b>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</b></p> <p>➔ Adhésion et appui des producteurs aux orientations de leur CA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer régulièrement les producteurs de la réalisation d'une étape du SPLQ et d'actions spécifiques de l'UPA</li> <li>• S'assurer de la compréhension et du rôle et la responsabilité de l'AGA, du CA, du président et des permanents</li> <li>• Renforcer la vie associative autour des priorités d'action du conseil d'administration</li> <li>• Maintenir à quatre le nombre de publications du Messenger cunicole</li> <li>• Maintenir la formule bonifiée de l'AGA avec participation de conférencier, d'invité spécial ou d'événement spécial</li> <li>• Faire la mise à jour du plan stratégique</li> </ul>

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS	ACTIONS PROPOSÉES
<p><b>OBJECTIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Sécuriser nos marchés et garder nos prix</li> </ul> <p><b>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Ventes de lapins du Québec accrues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'efficacité du secteur cunicole québécois pour une présence accrue de produits à base de lapin du Québec dans les grands réseaux de distribution alimentaire et dans les boucheries spécialisées</li> <li>• Encourager l'achat de lapin du Québec</li> <li>• encourager le développement de nouveaux produits</li> <li>• Compléter la recherche visant à augmenter la durée de vie en tablette du lapin du Québec</li> <li>• Maintenir les efforts marketing :             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ donner une valeur ajoutée au lapin du Québec pour nous démarquer des autres viandes de spécialité ainsi que des produits importés;</li> <li>▪ miser sur nos avantages concurrentiels.</li> </ul> </li> <li>• Développer des partenariats pour la promotion des produits cunicoles</li> <li>• Faire un suivi de l'utilisation du logo Lapin du Québec et en encourager l'utilisation</li> <li>• Renouveler les conventions de mise en marché sur les prix, mode de paiement, livraisons, délais, etc.</li> <li>• Rechercher des options d'abattage fédéral au Québec</li> <li>• Déposer des projets pour mieux contrôler et encourager l'utilisation du logo</li> </ul>

DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION	ACTIONS PROPOSÉES
<p><b>OBJECTIF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Augmenter graduellement le volume de lapins du Québec de 5 500 à 7 000 lapins du Québec/semaine d'ici 2024</li> <li>➤ Faire plus de recherche appliquée sur les potentiels du lapin du Québec</li> </ul> <p><b>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rentabilité des fermes d'élevage améliorée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire respecter les PPA afin de garantir un approvisionnement stable aux acheteurs en fonction des engagements en vigueur</li> <li>• Obtenir des améliorations aux programmes de sécurité du revenu pour les entreprises cunicoles</li> <li>• Informer les producteurs sur les programmes d'aide existants</li> <li>• Améliorer l'accès au financement pour les entreprises du secteur</li> <li>• Favoriser l'aide et la transmission des connaissances aux éleveurs</li> <li>• Contribuer à l'amélioration continue des standards de qualité</li> <li>• Continuer à bien faire connaître les produits du Lapin du Québec par des promotions et publicités afin d'augmenter la consommation par habitant et ainsi encourager le démarrage de nouvelles entreprises</li> <li>• Permettre l'accès aux principaux antibiotiques tout en travaillant à réduire leur utilisation</li> <li>• Favoriser les projets de R &amp; D dans le secteur cunicole, poursuivre les démarches avec l'ACIA et AAC pour l'obtention d'homologation des médicaments</li> <li>• Débuter le projet mentorat pour les nouveaux producteurs et un programme d'appui aux producteurs en place</li> <li>• Favoriser et développer les services-conseils</li> <li>• Compléter la mise à niveau des références économiques et établir le coût de production</li> <li>• Participation à la Stratégie de bien-être animal et promotion du bien-être animal dans les clapiers et le transport, participation à la rédaction du code canadien;</li> <li>• Chercher à minimiser les impacts financiers aux producteurs liés à l'abattage</li> </ul>

FONCTIONNEMENT PLUS EFFICACE DE L'AGENCE DE VENTE	ACTIONS PROPOSÉES
<p><b>OBJECTIF</b></p> <p>➔ Appliquer avec rigueur et discipline la convention et les règlements</p> <p><b>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</b></p> <p>➔ Respect du temps de travail unité-personne fixé dans le plan de redressement (1,31 ressource par semaine).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter les acheteurs à respecter les conditions de mise en marché : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ respect de la facturation, des garanties de paiement;</li> <li>▪ négocier pour des périodes d'engagement plus longues;</li> <li>▪ éviter les négociations hebdomadaires ou ajustements de dernière minute.</li> </ul> </li> <li>• Éviter et/ou gérer les surplus et les pénuries</li> <li>• S'assurer que le transport des lapins du Québec soit réalisé selon les meilleures pratiques connues et au moindre coût possible</li> <li>• Favoriser le transfert de documents via Internet (avec les acheteurs, les producteurs et les divers intervenants)</li> <li>• Bonifier les conventions de mise en marché sur les prix, mode de paiement, livraisons, délais, etc.</li> <li>• Participer à la révision quinquennale de la RMAAQ</li> </ul>
MOBILISATION DES PRODUCTEURS	ACTIONS PROPOSÉES
<p><b>OBJECTIF</b></p> <p>➔ Consolider la confiance des producteurs envers leur Syndicat et leurs administrateurs</p> <p><b>RÉSULTAT ATTENDU, MESURABLE</b></p> <p>➔ Adhésion et appui des producteurs aux orientations de leur CA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer régulièrement les producteurs de la réalisation d'une étape du SPLQ et d'actions spécifiques de l'UPA</li> <li>• S'assurer de la compréhension et du rôle et la responsabilité de l'AGA, du CA, du président et des permanents</li> <li>• Renforcer la vie associative autour des priorités d'action du conseil d'administration</li> <li>• Maintenir à quatre le nombre de publications du Messenger cunicole</li> <li>• Maintenir la formule bonifiée de l'AGA avec participation de conférencier, d'invité spécial ou d'évènement spécial</li> <li>• Faire la mise à jour du plan stratégique</li> </ul>

**RAPPORT MÉDIATIQUE 2014-2015**  
**PRÉPARÉ PAR MICHELINE VALLÉE**  
**JUILLET 2015**

**COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS**

- ❖ Tout a été décalé cette année puisqu'il a fallu attendre très tard à la toute fin de l'automne avant d'aller de l'avant auprès des médias;
- ❖ Continuer d'avoir une ou deux nouvelles recettes annuellement pour inciter le public à consulter le site web et à y revenir;
- ❖ Les nouveaux et jeunes médias ne veulent pas toujours parler du lapin, car ils jugent encore que cette viande est chère et moins populaire auprès de leurs lecteurs;
- ❖ Continuer de faire du placement publicitaire en publiant des recettes et de l'information culinaire sur le lapin : pour cette année financière, 2014-2015, il y a eu comme achat publicitaire :
  - 3 recettes dans le Journal de Montréal : 12 avril et 14 juin 2014 – 21 février 2015
  - 3 recettes dans le magazine 5-15 : février, juin et juillet 2015
  - 3 recettes dans le magazine Je Cuisine : mai, août et septembre 2015
  - 2 pages publicitaires avec recette (juin 2014 et juin 2015) + chronique 2 EN 1 avec deux recettes (juin 2014) et 1 recette dans le magazine Ricardo (juin 2015)

**RAPPORT MÉDIATIQUE**

MÉDIAS	MONTRÉAL-NATIONAL
Quotidiens	7
Magazines hebdomadaires	2
Magazines mensuels	9
Site Internet	2
Télévision	1
<b>Total</b>	<b>21</b>

**Samedi 12 avril 2014**

**Le Journal de Montréal**

Section : Cahier CASA; La recette du samedi (par Thierry Daraize)  
 Sujet : Le lapin de Pâques : publication de la recette  
 « Verrine de lapin du Québec » (photo de la recette)  
 Ma bonne adresse : mention de la boucherie Volailles et Gibiers  
 Fernando (photo du chef de la boucherie)

Tirage : 307 000

**Jeudi 17 avril**

**Le Journal de Montréal**

Section : Saveurs recettes (par Andrea Jourdan)  
 Sujet : Un menu festif pour Pâques : publication de la recette « Lapin à la crème  
 de moutarde » (photo de la recette)

Tirage : 265 000



## Samedi 14 juin

### Le Journal de Montréal

Section : Cahier CASA; La recette du samedi (par Thierry Daraize)  
Sujet : Publication de la recette « Sandwich croquant au lapin du Québec »  
(photo de la recette)

Tirage : 307 000

## Jeudi 19 juin

### Le Journal de Montréal

Section : Cahier JM; Saveurs recettes (par Andrea Jourdan)  
Sujet : Le garde-manger : le lapin (photo de découpes de lapin)  
Publication de la recette « Lapin au vin mousseux » (photo de la recette)

Tirage : 265 000

## Juin

### Magazine Ricardo

Section : 2 en 1 pour cuisiner sans gaspiller  
Publication de deux recettes « Cuisses de lapin grillées au BBQ, sauce  
vierge aux légumes » et « Polenta grillée au lapin et aux tomates  
cerises » (photo d'une cuisse grillée)  
Publication d'une page publicitaire avec la recette « Râbles de lapin à  
l'érable et à la moutarde à l'ancienne » (photo de la recette)

Tirage : 90 000

## Jeudi 3 juillet

### Le Journal de Montréal

Section : Saveurs recettes (par Andrea Jourdan)  
Sujet : Publication de la recette « Brochettes de lapin au pesto piquant »  
(photo de la recette)

Tirage : 265 000

## Jeudi 11 décembre

### Citeboomers.com (site Internet)

Section : Recettes  
Sujet : Essayer du lapin à Noël en concoctant une de ces recettes « Lapin  
chasseur et Civet de lapin » (photo des deux recettes)

Visiteurs/semaine : 100 000

## Lundi 2 février 2015

### ICI Radio-Canada TV, émission « Pour le plaisir » (12 h 30 à 14 h)

Chronique culinaire avec Jérôme Ferrer : présentation de la recette « Lapin du Québec  
au citron et pesto » à 13 h 50

## Jeudi 12 février

### Lametropole.com (site Internet)

Section : Bouffe  
Sujet : Du lapin au menu, et que ça saute! (photo des découpes de lapin)  
Publication de la recette « Blanquette de lapin du Québec au citron et  
pesto » (photo de la recette)

Visiteurs/semaine : 60 000

## **Samedi 21 février**

### **Le Journal de Montréal**

Section : Cahier CASA; La recette du samedi (par Thierry Daraize)  
Sujet : Publication de la recette « Gratin de macaroni au fromage d'ici »  
avec du lapin effiloché (photo du plat)

Tirage : 307 000

## **Février 2015**

### **Magazine 5-15**

Section : Plat principal du samedi  
Sujet : Publication de la recette « Lapin à la moutarde » (photo de la recette)

Tirage : 50 000

## **Février**

### **Magazine Ricardo**

Sujet : Publication d'une page publicitaire avec une recette « Cuisses de lapin  
du Québec braisées à la crème et aux pommes » (photo de la recette)

Tirage : 90 000

## **Semaine du 5 mars**

### **Le Lundi**

Section : Découverte fin gourmet (par Samuel Pradier)  
Sujet : Il court, Il court...(photo d'un plat de lapin)

Tirage : 50 000

## **Samedi 28 mars**

### **Le Devoir**

Section : Cahier Plaisirs (par Philippe Mollé)  
Sujet : Recette de la semaine; publication de la recette « Cuisses de lapin à  
l'érable et aux épices »

Tirage : 55 000

## **Semaines du 23 et 30 avril**

### **Femmes etc...**

Section : Recevoir avec...  
Sujet : Le lapin du Québec  
Publication de quatre recettes :  
« Lapin au miel, au romarin et à la bière blanche »  
« Lapin à la crème »  
« Râbles de lapin farcis d'une duxelle de champignons »  
« Lapin mijoté au cidre et aux pommes »  
(photo de chaque recette »

Tirage : 40 000

## Mai

### Le Journal du Bel Âge

Section : À table! (par Marie-Josée Lacroix)

Sujet : Le bon lapin du Québec

Publication de la recette « Blanquette de lapin du Québec au citron et pesto » (photo de la recette)

Tirage : 70 000

## Mai

### Je Cuisine

Section : Bonne bouffe en bonne compagnie

Sujet : Publication de la recette « Lapin caramélisé à l'orange et au miel »  
(photo de la recette)

Tirage : 40 000

## Juin 2015

### Magazine 5-15

Section : Plat principal du samedi

Sujet : Publication de la recette « Lapin braisé, sauce pancetta et tomates »  
(photo de la recette)

Tirage : 50 000

## Juin

### Ricardo

Section : Le concombre

Sujet : Publication de la recette « Brochettes de lapin au cari et concombres à la lime » (photo de la recette)

Publication d'une page publicitaire avec une recette « Râbles de lapin du Québec farcis et grillés sur le barbecue » (photo de la recette)

Tirage : 90 000

## Juillet 2015

### Magazine 5-15

Section : Plat principal du samedi

Sujet : Publication de la recette « Lapin grillé à la bière, miel et thym »  
(photo de la recette)

Tirage : 50 000

## Août 2015

### Je Cuisine

Section : Pâtes pour épater

Sujet : Publication de la recette « Spaghettis sauce dijonnaise au lapin et fenouil » (photo de la recette)

Tirage : 40 000

## À venir :

Une recette de lapin pour le barbecue dans Le Devoir avec Philippe Mollé

Une recette dans le magazine Je Cuisine de septembre 2015



## MERCI À NOS COMMANDITAIRES!



### Ferme du lapin tendre

Vente de reproducteurs  
Vente à la ferme  
Abattage sous contrôle provincial

Martine Paul & Jean-Pierre Kack

516 Chemin Ville-Marie  
Pintendre, QC, G6C 1B5  
Tel & Fax: 418-603-6589  
jmpk@videotron.ca

